

Document de travail n°4

Les tendances de l'emploi en France et en Europe à la mi-2008



Coe-Rexecode

JUILLET 2008

Ce document de travail a été établi



**Denis
FERRAND**

sous la direction de :

Docteur en économie de l'Université Pierre Mendès-France de Grenoble, il entre à Rexecode en 2000 en tant qu'économiste après avoir été enseignant chercheur à l'Université de Grenoble et avoir conduit des études de terrain en Thaïlande et Corée du Sud dans le cadre de sa thèse de doctorat. Il y effectue le suivi conjoncturel et la prévision économique pour la France. Il a notamment réalisé une étude sur la présence française en Asie à la demande de la DiGITIP. Il participe aux travaux de la Commission permanente de concertation pour l'industrie et intervient dans le Groupe technique de la Commission des comptes de la Nation.



**Grégory
COLIN**

avec la participation de :

Titulaire d'un diplôme d'enseignement approfondi en économie et finance internationale de l'université Paris Dauphine. Il est également titulaire d'un master professionnel de gouvernance des organisations internationales à l'université Pierre Mendès France de Grenoble et poursuit un doctorat d'économie à l'université Dauphine. Il rejoint Coe-Rexecode en tant qu'économiste en janvier 2008 après avoir été responsable de formation en finance d'entreprise en chambre consulaire. Au sein du département « modélisations et études structurelles » de Coe-Rexecode, il est en charge des sujets liés aux comptes sociaux, à l'emploi et à la fiscalité, dans le cadre de l'analyse des politiques économiques.



**Stéphanie
CHORT**

Docteur ès Sciences économiques de l'Université Montesquieu Bordeaux IV, elle rejoint Coe-Rexecode en 2007 en tant qu'économiste, après avoir été enseignant chercheur à l'Université de Bordeaux. Au sein du département conjoncture, elle suit l'Espagne et l'Amérique latine.



**Stéphane
CAPET**

Docteur en économie, il entre à Coe-Rexecode en 2006 après une expérience au Ministère des Finances (1999-2002), au Centre d'Etudes Prospectives et d'Informations Internationales (2002-2004) et à la Chambre de Commerce de Paris (2004-2006). Il participe aux travaux de modélisation macroéconomique et d'analyse de politique économique.

Coe-Rexecode

Direction

Michel DIDIER, *directeur général* • mdidier@coe-rexecode.fr
Françoise BOLLOT, *directrice de la communication* • fbollot@coe-rexecode.fr
Jean-Michel BOUSSEMARY, *directeur délégué* • jmboussemary@coe-rexecode.fr
Alain HENRIOT, *directeur délégué* • ahenriot@coe-rexecode.fr

Conjoncture

Denis FERRAND, *directeur pour la conjoncture et les perspectives, France, compétitivité, industrie* • 01 53 89 20 86 • dferrand@coe-rexecode.fr
Leila ALI : *Japon, Asie émergente, marchés financiers* • Tél. 01 53 89 20 88 • lali@coe-rexecode.fr
Carole DENEUVE : *Italie, UE, Europe du Nord, situation des entreprises* • Tél. 01 53 89 20 74 • schort@coe-rexecode.fr
Sylvie DUCHASSAING : *Allemagne, Pays de l'Est, Turquie, conjoncture des services* • Tél. 01 53 89 20 96 • sduchassaing@coe-rexecode.fr
Stéphanie CHORT : *Espagne, Amérique latine, compétitivité France* - Tél. 01 53 89 20 93 - schort@coe-rexecode.fr
Olivier REYMONDON : *Royaume-Uni, Afrique, matières premières* • Tél. 01 53 89 20 81 • oreymondon@coe-rexecode.fr

Études et modélisation

Mourad AYOUB : *modélisation et études structurelles* • Tél. 01 53 89 20 82 • mayouz@coe-rexecode.fr
Stéphane CAPET : *modélisation et études structurelles* • Tél. 01 53 89 20 76 • scapet@coe-rexecode.fr
Gilles KOLÉDA : *travaux de politique économique, environnement et croissance* • Tél. 01 53 89 20 87 • gkoleda@coe-rexecode.fr
Grégory COLIN : *études structurelles* • Tél. 01 53 89 20 85 • gcolin@coe-rexecode.fr

Indicateurs, enquêtes et système d'information

Jacques ANAS, *directeur pour les indicateurs économiques et le système d'information, indicateurs de retournement, indicateurs avancés* • 01 53 89 20 89 • janas@coe-rexecode.fr
Dominique DALLE-MOLLE, *États-Unis, Canada, Royaume-Uni, NTIC, matières premières, séries quotidiennes financières* • 01 53 89 20 95 • ddalle-molle@coe-rexecode.fr
Aurélien HEUZÉ, *enquête Trésorerie, indicateurs Coe-rexecode*
Marie-Claude KONATÉ, *France, zone euro, Asie, finances publiques, coûts salariaux, construction, commerce international* • 01 53 89 20 94 • mckonate@coe-rexecode.fr
Christine RIEFFEL, *autres pays de l'Union européenne, Amérique latine, pays de l'Est, énergie, métaux* • 01 53 89 20 84 • crieffel@coe-rexecode.fr

Documentation, informatique et site web

Murielle PREVOST • 01 53 89 20 83 • mprevost@coe-rexecode.fr
Fabienne BESSON-LHOSTE • 01 53 89 20 92 • fbesson-lhoste@coe-rexecode.fr
Sylvie FOUTRIER Van LEEUWEN • 01 53 89 20 98 • sfoutrier@coe-rexecode.fr
Dominique DALLE-MOLLE, *réseau informatique* • 01 53 89 20 95 • ddalle-molle@coe-rexecode.fr
Régine GAYET • 01 53 89 20 71 • rgayet@coe-rexecode.fr

Administration et gestion

Maria LAHAYE, *administration générale* • 01 53 89 20 99 • mdarocha@coe-rexecode.fr
Régine GAYET, *imprimerie, relations avec les adhérents* • 01 53 89 20 71 • rgayet@coe-rexecode.fr
Martine GRANGÉ, *secrétariat et publications* • 01 53 89 20 90 • mgrange@coe-rexecode.fr
Françoise SAINT-LOUIS, *secrétariat* • 01 53 89 20 89 • fsaint-louis@coe-rexecode.fr

Conseil d'Administration

Gérard WORMS, *Président* • Pierre SIMON, *co-Président* • Pierre GADONNEIX, *vice-Président* • Antoine GENDRY, *Trésorier*
Administrateurs : Christian BAFFY • René BARBIER DE LA SERRE • Patrick BERNASCONI • Philippe BOULIN • Jean-Louis BOUVIER
Jean-Claude BUONO • Michel CICUREL • Jean-François CIRELLI • Philippe CITERNE • Martine CLEMENT • Jacques CREYSSEL,
Jacques-Henri DAVID • Gérard DE LA MARTINIÈRE • Gilles DE MARGERIE • Jean DESAZARS • Xavier FELS • Jean-Louis GIROS • Eric HAYAT
Yvon JACOB • Bernard LEMOINE • Philippe LEMOINE • Jean-François PALUS • Gervais PELLISSIER • Vincent REMAY • Jean-François VEYSSET
Bruno WEYMULLER



Coe-Rexecode

Les tendances de l'emploi en France et en Europe à la mi-2008

Centre d'Observation Economique et de Recherches pour l'Expansion de l'Economie et le Développement des Entreprises

Coe-Rexecode : Association régie par la loi du 1er juillet 1901. Siret : 784 361 164 000 30 APE 911C
Siège social : 29, Avenue Hoche 75008 PARIS - Tél. (1) 01 53 89 20 89 - Fax (1) 01 45 63 86 79



Sommaire

De fortes créations d'emplois dans l'ensemble de la zone euro	3
Un redressement général du taux d'emploi en Europe	4
Le « contenu en emploi » de la croissance revient dans la moyenne européenne	6
Ralentissement des gains de productivité en France et en Europe	7
Dynamisme de trois secteurs	8
La durée du travail en France et en Europe	11
<i>Le volume global d'heures travaillées dans le secteur marchand</i>	
<i>progresse à nouveau en France</i>	11
<i>La durée annuelle du travail par personne reste faible en France</i>	12
<i>Le nombre d'heures effectuées par emploi a plus baissé en France</i>	
<i>que dans l'ensemble de l'Europe</i>	12
Tensions croissantes sur les marchés du travail français et européens	13
Le recul du chômage s'est amplifié en 2007 en France comme en Europe	14
La population active reste orientée à la hausse en France	15
Conclusion	16

Fiches thématiques

n° 1 - Durée du travail en France et dans les pays de l'OCDE	19
n° 2 - Les heures supplémentaires	22
n° 3 - Temps partiel	25
n° 4 - L'emploi des seniors	26
n° 5 - Contrats aidés du Plan de cohésion sociale	30
n° 6 - Création d'entreprises et création d'emplois	33
n° 7 - L'emploi indépendant	38
n° 8 - L'emploi public	39

Les tendances de l'emploi en France et en Europe

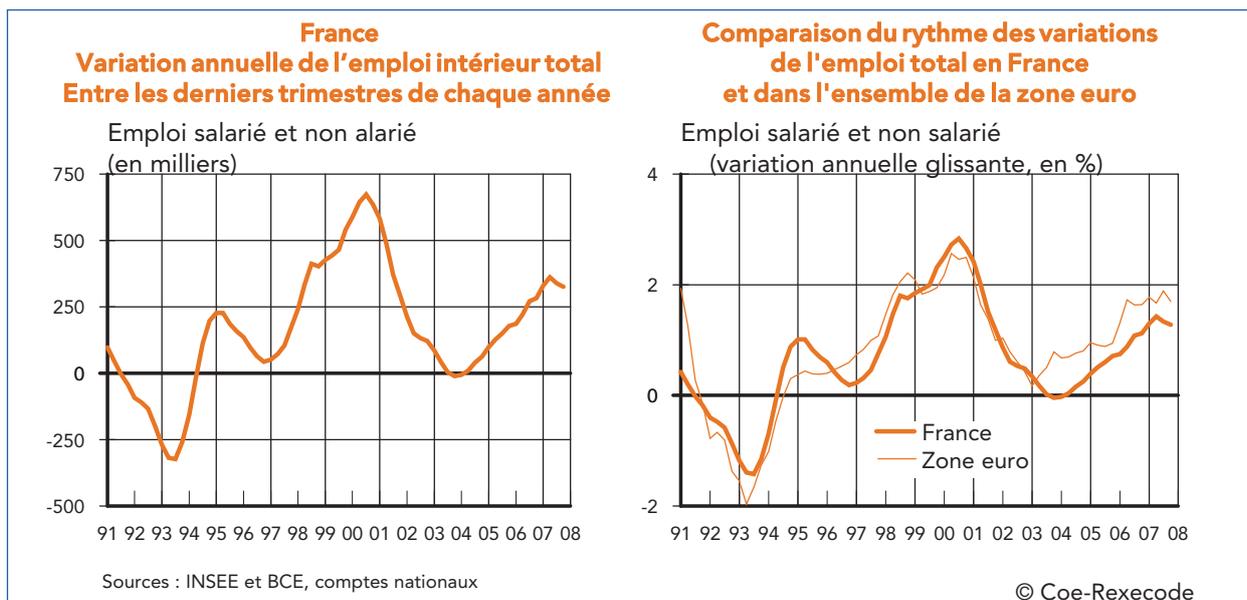
Le nombre total d'emplois a augmenté en France de plus de 324 000 postes en 2007¹ entre le début et la fin de l'année selon les comptes nationaux trimestriels publiés par l'Insee. L'augmentation du nombre d'emplois a ainsi été de 1,3 % en cours d'année. C'est une forte augmentation, qui paraît même un peu surprenante dans un contexte de croissance modérée et perturbée à partir de l'été par la crise financière. Cette augmentation est parmi les plus élevées depuis 1970. Elle explique pour une large part la baisse du chômage dont le taux, au sens du Bureau International du Travail, a reculé de 8,4 % en 2006 à 7,5 % au dernier trimestre 2007. Le taux de chômage est désormais à son niveau le plus bas depuis le quatrième trimestre 1983 (il était alors de 7,3 %). Ces évolutions très favorables reflètent d'abord, avec le décalage classique de deux ou trois trimestres, l'amélioration de la conjoncture économique de 2006-2007. Cela est vrai pour la France comme pour l'ensemble de l'Europe. L'emploi a en effet augmenté fortement dans l'ensemble des pays européens : de 685 000 postes en Allemagne, 475 000 en Espagne, 331 000 au Royaume-Uni, 286 000 en Italie. Pour le total de l'Union européenne à 15, l'augmentation est de 2,8 millions d'emplois soit 8,6 fois celle de la France, ratio qui est même légèrement supérieur à l'écart de taille entre la France et l'Union européenne (de l'ordre de 1 à 7). L'augmentation de l'emploi traduit aussi un accroissement du contenu en emploi de la croissance en France. Le paradoxe est que le contenu en emploi de la croissance avait nettement diminué en France après la mise en œuvre des « 35 heures ». Il est remonté en 2007 et revient dans la tendance européenne. L'emploi a donc augmenté un peu plus vite que ce que la croissance aurait laissé attendre, la contrepartie étant une modération des gains de productivité apparente du travail. Un sujet de préoccupation qui demeure est la réapparition de tensions dues aux difficultés de recrutement dès que les créations d'emplois sont redevenues plus élevées. Les tensions s'atténueront avec le ralentissement conjoncturel actuel, mais elles témoignent d'une inadaptation persistante de l'offre de travail aux besoins de l'économie.

L'année 2007 vient après deux périodes assez contrastées en termes d'emploi. L'emploi avait fortement augmenté de 1997 à 2000 sous l'effet d'une part de l'essor de nos exportations lié au bas niveau de l'euro et de la forte conjoncture mondiale, d'autre part de la politique de baisse des charges sociales des années 1990. A partir de l'année 2000, les créations d'emplois ont été en net recul. Une reprise de l'emploi s'est amorcée en 2003 et elle s'est progressivement amplifiée jusqu'en 2007. Le rythme des créations d'emplois s'est maintenu autour de 1,3 % en glissement annuel tout au long de l'année écoulée malgré une conjoncture affaiblie après l'été mais encore forte. La croissance du PIB est encore de 2,2 % en glissement annuel au premier trimestre 2008.

De fortes créations d'emplois dans l'ensemble de la zone euro

La vigueur des créations d'emplois en 2007 n'est pas spécifique à la France. Elle apparaît même plus soutenue dans certains pays comme l'Allemagne où 685 000 emplois ont été créés en 2007, soit un accroissement de 1,7 % en glissement annuel contre 1,3 % en France. L'écart provient pour partie de la différence de croissance économique entre les deux pays. En effet, en 2006 et 2007, la croissance allemande s'est révélée supérieure à celle de l'économie française. 289 000 emplois salariés ont été créés dans le secteur concurrentiel entre le premier trimestre 2007 et 2008, soit un accroissement de 1,6 % de ce nombre d'emplois.

¹ Ce troisième document annuel de comparaison entre l'évolution de l'emploi en France et dans les autres pays de l'Union européenne se fonde sur les données disponibles au 15 mai 2008. Le dernier exercice complet est donc l'année 2007.



Créations d'emplois en France (Variation en milliers d'emplois entre la fin de l'année et la fin de l'année précédente)

	2004	2005	2006	2007		2004	2005	2006	2007
Emploi total	61	180	284	324	Secteur non marchand	26	76	87	52
Agriculture	-3	-14	-23	-21	Emploi salarié	16	67	81	48
Emploi salarié	5	-2	-6	-5	Emplois aidés	-92	-20	21	-39
Emploi non salarié	-8	-12	-17	-16	Emplois non aidés	108	87	60	87
Sect. march. non agri.	40	118	219	293	Emploi non salarié	10	9	6	4
Emploi salarié	14	83	188	265	Var. du taux de chômage au sens du BIT (en %)	0,1	0,1	-0,6	-0,9
dont emplois aidés*	41	42	-25	-64	Var. du nb de chômeurs au sens du BIT	58	46	-160	-240
Emploi non salarié	26	36	30	28					

* hors formation continue
Sources : Insee, comptes nationaux pour l'emploi, Dares pour les emplois aidés et le nombre de chômeurs

En Allemagne comme en France, le rythme des créations d'emplois a faibli en milieu d'année. Au mois de mars 2007, la variation en glissement annuel était de 751 000 emplois en Allemagne. Ce nombre était revenu à 645 000 en avril 2008 (dernier point connu). En Espagne, le rythme de créations d'emplois était de 475 000 sur un an (2,4 % sur un an) fin 2007 après avoir connu une accélération en glissement annuel à 672 000 en cours d'année. Il s'est encore modéré depuis, 22 000 emplois seulement ayant été créés au cours du premier trimestre 2008 en Espagne. En Italie, 286 000 emplois ont été créés en 2007, soit un rythme proche de celui de la France (+1,2 % sur un an en fin d'année). Au total, l'emploi dans l'ensemble de la zone euro a progressé au rythme de 1,8 % sur un an, de la fin 2006 à la fin 2007, rythme un peu supérieur à celui

observé en France (1,3 %). L'écart entre la zone euro et la France s'observe depuis 2003.

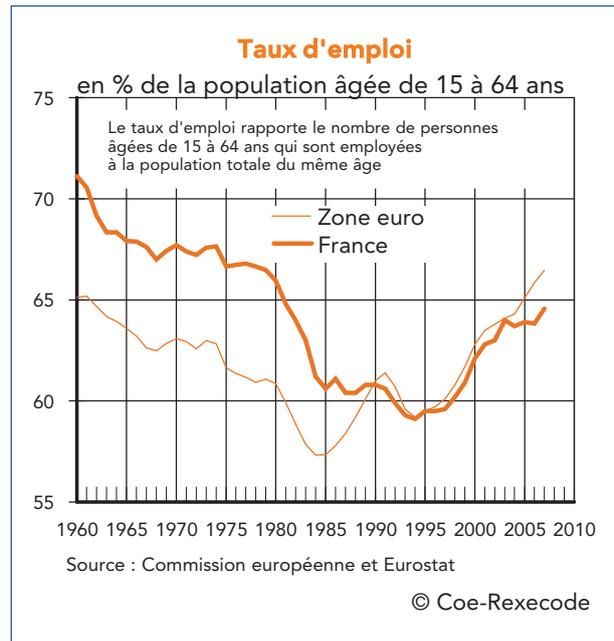
Un redressement général du taux d'emploi en Europe

Les créations d'emplois en France comme en Europe ont été assez nombreuses pour permettre une nouvelle progression du taux d'emploi, c'est-à-dire de la proportion de personnes ayant un emploi parmi celles en âge de travailler (15 à 64 ans). Le taux d'emploi en France est passé de 63,8 % en 2006 à 64,6 % en 2007. En termes absolus, la France reste caractérisée par un faible niveau du taux d'emploi comme le montre notamment la moyenne de l'Union européenne à 66,9 %. L'embellie a également concerné les



autres pays européens, en particulier l'Allemagne qui a vu son taux d'emploi passer de 67,6 % à 69,4 % durant la même période et l'Espagne qui affiche un taux d'emploi de 65,6 % en 2007 contre 64,8 % l'année précédente. Malgré sa remontée des dernières années, le marché du travail de l'Union européenne affiche toujours un taux d'emploi inférieur de trois points à l'objectif du programme de Lisbonne (70 % en 2010). Au sein de l'Union, la France enregistre un taux d'emploi parmi les plus bas, avec l'Italie, la Belgique et la Grèce. Un point préoccupant est que le taux d'emploi français est en dessous de celui de la zone euro, ainsi que le montre le graphique ci-contre. Cette tendance amorcée en 2003 peut toutefois à l'avenir être compensée par le vieillissement démographique qui aura pour effet de réduire la population des 15-64 ans.

Au-delà des importantes créations d'emplois observées en Europe au cours des deux dernières années, le ralentissement de la croissance de la population âgée de 15 à 64 ans explique en partie l'augmentation du taux d'emploi. De 2003 à 2005, la proportion de personnes en âge de travailler progressait en moyenne de 0,5 % par an en France comme en Europe. Entre 2005 et 2007, la croissance de cette population a connu un ralentissement dans l'Union Européenne. En 2007 la



France s'inscrit dans la même tendance au ralentissement mais elle conserve un rythme d'accroissement supérieur à la moyenne européenne (+ 0,45 % contre + 0,3 % en 2007). On notera que les projections démographiques font apparaître la perspective d'un recul de la population en âge de travailler en France à partir de 2010 (voir tableau p. 6).

Outre l'objectif de taux d'emploi global, la Stratégie de Lisbonne fixait d'autres objectifs et notamment le relèvement du taux d'emploi des travailleurs âgés de 55 à 64 ans et des femmes jusqu'à respectivement 50 % et 60 % de la population. Entre mars 2000 et septembre 2007, le taux d'emploi des femmes a progressé de 53,4 % à 60 % en France, rejoignant celui observé dans l'Union européenne. Les pays où ce relèvement a été le plus significatif sont la Belgique, l'Espagne et l'Irlande. Concernant les seniors, des progrès ont également été notables, leur taux d'emploi passant de 37,1 à 46,8 % entre 2000 et 2007 en moyenne dans l'Union Européenne, rendant l'objectif 2010 vraisemblable. Les disparités entre les pays sont toutefois importantes : avec un taux d'emploi des seniors de seulement 38,4 %, la France figure en queue de classement accompagnée de la Belgique et de l'Italie, très loin derrière l'Allemagne (51,9 %). Nous revenons plus en détail sur l'évolution de l'emploi des seniors dans une fiche thématique figurant en deuxième partie de ce dossier.

Taux d'emploi en 2007 (en % de la population de 15 à 64 ans)			
Islande	84,6	UE à 15	66,9
Suisse	77,9	Rép. tchèque	66,1
Danemark	77,1	Zone euro	65,7
Norvège	76,8	Espagne	65,6
Pays-Bas	76,0	Lituanie	65,0
Suède	74,2	France	64,6
Autriche	71,4	Luxembourg	64,2
Roy.-Uni	71,3	Belgique	62,0
Chypre	71,0	Bulgarie	61,7
Finlande	70,3	Grèce	61,4
Estonie	69,4	Slovaquie	60,7
Allemagne	69,4	Roumanie	58,8
Irlande	69,1	Italie	58,7
Lettonie	68,3	Hongrie	57,3
Portugal	67,8	Pologne	57,0
Slovénie	67,8	Malte	55,7
Moyenne des quatre trimestres 2007			
Données de 2006 pour l'Islande et la Suisse			
Source : Eurostat			



Le « contenu en emploi » de la croissance revient dans la moyenne européenne

Le contenu en emploi de la croissance est un indicateur permettant de comparer les performances des pays en termes de créations d'emplois et d'évaluer la « réactivité » de l'emploi à la croissance économique. Cet indicateur est le rapport entre le taux d'accroissement de l'emploi et celui du PIB en volume. Le contenu en emploi de la croissance n'a de sens que lorsque la croissance économique et la variation de l'emploi sont tous deux significativement positifs, ce qui limite beaucoup la valeur de l'indicateur. Le contenu en emploi de la croissance a augmenté en 2007 en France comme en Europe. En France, le contenu en emploi de la croissance a été de 0,7 au cours de la période 1998-2002. Il a reculé à 0,2 en moyenne entre 2002 et 2006 avant de remonter à 0,6 en 2007.

Dans l'ensemble de l'Union Européenne, le contenu en emploi a moins varié. Il est de 0,6 en moyenne depuis

1998. L'année 2007 permet aussi à la France de retrouver à peu près sa moyenne de la période 1998-2002 et, en doublant son « seuil de réactivité » par rapport aux années précédentes, de rejoindre la moyenne de l'UE à 15.

On note que les pays d'Europe ont plutôt connu une baisse de leur contenu en emploi de la croissance dans la période 2002/2006 par rapport à la précédente (à l'exception de l'Espagne et du Danemark). La France est le pays qui a connu la plus forte baisse entre ces deux périodes (avec la Suède). L'alignement de la sensibilité des créations d'emplois sur les standards européens peut être interprété comme un signe encourageant de meilleur fonctionnement du marché du travail.

Au cours des dernières années, les variations du contenu en emploi de la croissance en France ont été influencées en partie par les évolutions des dispositifs d'emplois aidés. L'ensemble des contrats aidés, dans les secteurs marchand et non-marchand, représentent

Glissements annuels par sexe et âge de la population en âge de travailler en France métropolitaine (observé jusqu'à 2007, prévisions à partir de 2008, en milliers)

Fin d'année	15-29 ans	30-54ans	55-64ans	Femmes	Hommes	15-64
2003	-34	28	285	142	137	279
2004	0	-42	272	119	111	230
2005	40	-97	309	132	120	252
2006	53	-80	296	139	130	270
2007	5	-71	257	100	91	191
Prévision 2008	-49	-49	208	56	53	109
2009	-81	-2	198	59	55	115
2010	-76	-8	20	-35	-30	-65
2011	-74	-25	-8	-58	-50	-108
2012	-14	-66	-23	-55	-48	-103

Note : glissement entre le 31 décembre de l'année précédente et le 31 décembre de l'année

Source : Insee, bilan démographique 2008 ; projections de population 2006.

Reproduit depuis la note de conjoncture de l'Insee de mars 2008

Le contenu en emploi de la croissance

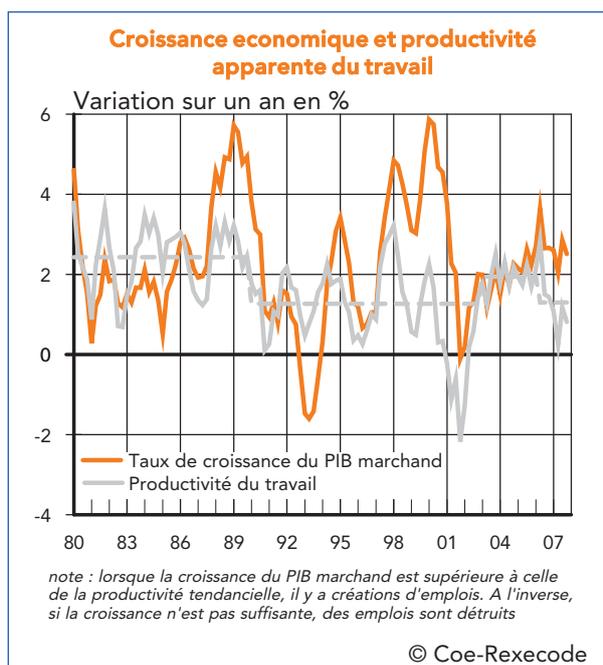
	Contenu en emploi de la croissance			Taux de variation de l'emploi (en %)			Taux de variation du PIB (en %)		
	1998-2002	2002-06	2007	1998-2002	2002-06	2007	1998-2002	2002-06	2007
UE à 15	0,6	0,5	0,6	1,5	0,9	1,5	2,5	2,0	2,7
Royaume-Uni	0,4	0,4	0,2	1,0	1,0	0,7	2,8	2,7	3,0
Danemark	0,2	0,0	0,7	0,4	0,1	1,4	1,8	2,2	2,0
Suède	0,5	0,1	0,5	1,7	0,3	1,4	3,1	3,4	2,7
Zone euro	0,7	0,5	0,6	1,7	1,0	1,7	2,5	1,8	2,6
Allemagne	0,5	0,0	0,7	0,8	0,0	1,7	1,6	1,1	2,5
France	0,7	0,2	0,6	1,8	0,4	1,2	2,5	1,9	2,2
Italie	0,9	1,3	0,7	1,9	0,5	1,3	1,9	1,0	1,5
Espagne	0,9	1,0	0,8	3,8	3,6	3,1	4,0	3,5	3,8

Source : INSEE, Eurostat, calcul Coe-Rexecode

Lecture : En moyenne sur la période 2002-2006, un point de croissance économique s'accompagnait de 0,5 point de croissance de l'emploi dans l'UE à 15.



un peu moins de 4,4 % de l'emploi total en moyenne en 2007, cette proportion était de 6,1 % dix ans plus tôt. Le nombre de contrats aidés a notamment connu une forte baisse entre 2001 et 2005 sous l'effet du recul des contrats aidés dans le secteur non marchand observé alors. Ils ont légèrement remonté depuis. Entre 2001 et 2005, le nombre de contrats aidés a reculé de 1 343 100 à 1 098 300 en moyenne annuelle. Il est de 1 138 800 en moyenne en 2007. En mesurant un contenu en emploi de la croissance à partir du nombre d'emplois non aidés et non pas à partir de l'emploi total, il apparaît que le contenu en emploi non aidé de la croissance a été de 0,8 point en moyenne entre 1998 et 2002 et de 0,7 pour l'estimation basée sur l'ensemble de l'emploi. Il a en revanche été de 0,3 point entre 2002 et 2006 contre 0,2 point pour l'estimation basée sur l'emploi total. En 2007, il est de 0,6 pour les deux estimations.



Productivité apparente du travail			
	1998-2002	2002-2006	2007
UE à 15	1,0	1,1	1,1
Royaume-Uni	1,8	1,7	2,3
Danemark	1,4	2,2	0,6
Suède	1,4	3,1	1,3
zone euro	0,9	1,1	0,9
Allemagne	0,8	0,9	0,8
France	0,7	1,5	1,0
Italie	0,1	-0,3	0,5
Espagne	0,2	-0,1	0,7

Source : Insee, calcul Coe-Rexecode

Ralentissement des gains de productivité en France et en Europe

Une autre manière d'appréhender l'évolution du contenu en emploi de la croissance, économiquement plus significative, consiste à comparer les gains de productivité apparente du travail et la croissance économique. Lorsque la croissance économique est supérieure à celle de la productivité, elle s'accompagne de créations d'emplois. En revanche, si la croissance n'est pas suffisante au regard des gains de

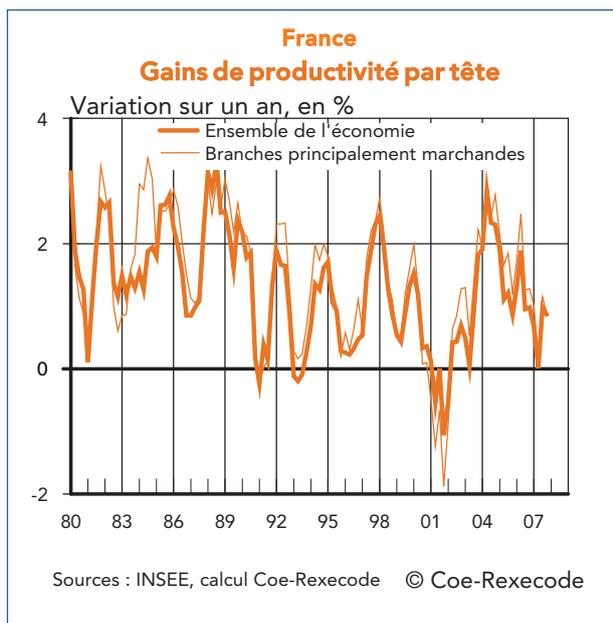
Equation d'emploi salarié marchand non agricole de Coe-Rexecode

L'équation d'emploi marchand, estimée à Coe-Rexecode, indique en premier lieu que l'emploi ne s'ajuste pas instantanément aux fluctuations de l'activité. Ainsi, lorsque la valeur ajoutée marchande s'accroît de 1%, l'emploi n'augmente que de 0,4% la première année et la productivité apparente du travail de 0,6%.

Dans cette relation, on suppose que les entreprises sont contraintes sur leurs débouchés, c'est-à-dire que la valeur ajoutée du secteur marchand non agricole est une variable exogène. Les facteurs de production, travail et capital sont supposés complémentaires et les rendements d'échelle de la fonction de production sont constants. Aussi, le lien tendanciel entre emploi et production peut se résumer par une équation de productivité. Toutefois, en raison de la rupture dans le niveau des gains de productivité intervenue dans les années 90, on prend en compte les évolutions de la durée effective du travail (y compris temps partiel) et du coût réel du travail. Le coût réel du travail tient compte non seulement des salaires versés par l'employeur mais également des cotisations sociales versées par l'employeur et de l'impôt sur la main d'œuvre (taxes sur les salaires).

$$\begin{aligned} \Delta \log(L_t) = & 0,75 \Delta \log(L_{t-1}) + 0,13 \Delta \log(Y_t) \\ & + 0,10(\log L_{t-1} - \log Y + 0,71 \times d90 \times \log D_{t-1} + 0,39 \times d90 \times \log w_{t-1} \\ & - 0,001 \times d90 \times r_{t-1} + 17,1 \times d90 - 0,02 \times T - 0,012 \times T \times d90 - 45,7) \end{aligned}$$

où L désigne l'emploi marchand non agricole, Y la valeur ajoutée en volume du secteur marchand non-agricole, D la durée effective moyenne du travail, T le terme temporel, w le coût réel du travail (déflaté par le prix de la valeur ajoutée), r les taux d'intérêt réels, d90 une variable indicatrice valant 0 avant 1990 et 1 après.



productivité, l'emploi diminue (cela a par exemple été le cas en 1992 et 1993).

En France, les gains de productivité, estimés en moyenne à 1,5 % l'an sur la période 2002-2006, semblent retrouver, à partir du milieu de l'année 2006, un rythme proche de celui observé au cours des années 90, soit 1,5 % par an. Ce constat semble indiquer que la croissance de la valeur ajoutée du secteur marchand non agricole doit désormais être supérieure à 1,5 % pour créer des emplois (et même 1 % pour 2007).

Le ralentissement de la productivité du travail ne trouve pas d'explication entièrement macroéconomique. L'équation portant sur les déterminants de l'emploi salarié marchand non agricole estimée à Coe-Rexecode relie la productivité du travail à son coût, à sa durée ainsi qu'à une tendance destinée à capter le lien structurel entre l'emploi et la production. Cette équation, estimée sur la période 1981-2007, permet d'expliquer seulement 197 000 créations d'emplois sur les 265 000 emplois salariés du secteur marchand non agricole créés en 2007 dans cette catégorie, soit 75 % des postes créés.

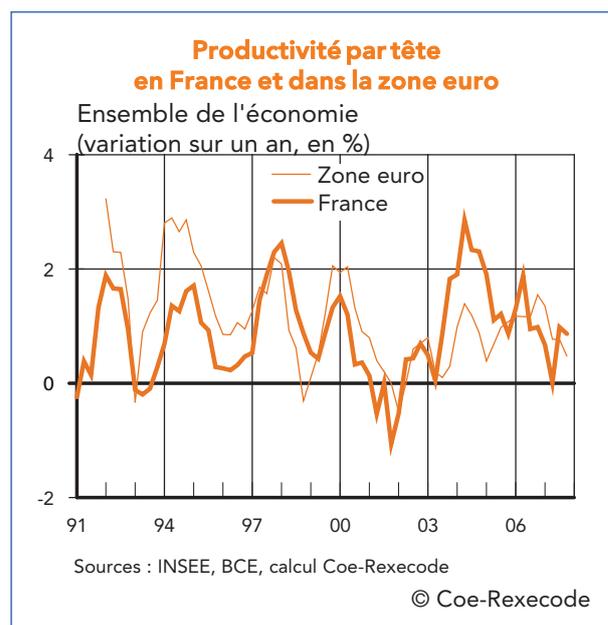
Une partie du ralentissement des gains de productivité du travail s'expliquerait par la dynamique sectorielle. Les secteurs qui ont le plus fortement contribué aux créations d'emplois en 2007 (bâtiment et travaux publics ainsi que les services personnels) sont également ceux qui ont à la fois les plus faibles niveaux relatifs de productivité par tête et les plus faibles gains tendanciels de productivité (mesurés par le rapport de la valeur ajoutée en volume du secteur à ses effectifs).

On constate par ailleurs que ces secteurs à faibles gains de productivité sont également ceux affichant les croissances économiques les plus fortes.

De 1990 à 2007, les gains de productivité dans le secteur du bâtiment et des travaux publics ont été de 0,1 % en moyenne par an (selon les données des comptes nationaux) contre 1,3 % par an en moyenne pour l'ensemble des branches marchandes et 3,4 % par an dans les secteurs industriels. Pour la même période, dans le secteur des services aux particuliers, la productivité apparente du travail recule au rythme de 0,9 % par an en moyenne. Dans la branche des services aux entreprises, secteur qui inclut l'intérim, elle a reculé de 0,2 % par an. En conséquence, le rythme des gains de productivité du travail par tête pour l'ensemble du secteur marchand non agricole a fléchi.

Dynamisme de trois secteurs

En 2007, les créations d'emplois salariés en France ont été fortement concentrées dans les trois secteurs que sont la construction (73 000 emplois), les services aux entreprises (82 000 hors intérim) et les services aux particuliers (48 000). Ces trois secteurs ont créé en 2007 au total environ 200 000 emplois salariés nets, soit 66 % des créations d'emplois salariés. Ces trois secteurs ne représentent pourtant que 30 % de l'emploi salarié fin 2007. Les effectifs salariés du secteur de la construction ont augmenté de 5 % en un an, l'emploi salarié des services aux entreprises (hors intérim) augmente de 2,2 % et l'emploi salarié des services aux particuliers de 2,4 %.





**Créations d'emplois salariés et non salariés par grands secteurs en France
(Variation en milliers d'emplois en fin d'année par rapport à la fin de l'année précédente)**

	2004	2005	2006	2007
Emploi total	61	180	284	324
Agriculture	-3	-14	-23	-21
Secteur marchand non agricole	40	118	219	293
Industrie Manufacturière (y. c. IAA)	-112	-59	-59	-38
Bâtiment et travaux publics	34	68	75	84
Services dont :	117	111	105	246
Commerce	9	-9	9	49
Services aux entreprises	72	57	113	104
dont interim	16	24	18	29
Services aux particuliers	29	54	63	52
Secteur non marchand	24	77	87	52
Administration	-23	12	-8	11

Source : Insee, Comptes nationaux trimestriels

Les tendances sectorielles de l'emploi ont été en France similaires à celles observées à l'échelle de la zone euro avec quelques nuances.

1. Dans l'industrie, le rythme des pertes d'emplois n'a fait que se modérer en France alors que des créations nettes d'emplois industriels s'observent en Europe depuis fin 2006. En particulier, le redressement de l'emploi industriel est spectaculaire en Allemagne avec 126 000 créations en 2007.

2. Dans le secteur de la construction, l'évolution de l'emploi en France ne diverge pas de celui observé en Europe. D'une manière générale, les créations nettes d'emploi ont été soutenues dans la construction en Europe en 2007 sauf au Royaume-Uni où l'emploi salarié dans ce secteur s'est tout juste maintenu à son niveau de l'année précédente. En Allemagne, après dix ans de baisse ininterrompue, l'emploi dans la construction est reparti à la hausse en 2007. L'Espagne affiche également une très bonne tenue de l'emploi dans ce secteur, avec un rythme proche de 6 % l'an, mais le point haut des créations d'emplois dans la construction espagnole a très probablement été franchi avec le retournement du marché du logement qui s'est amorcé. L'Italie, qui reste sur un rythme de progression des emplois dans le secteur de la construction proche de 2 % en 2007, fait un peu moins bien que ses voisins. La France dispose d'un secteur de la construction qui parvient à maintenir un bon volume de créations (+84 000 emplois salariés et non salariés confondus en 2007 soit une augmentation de 4,9 % sur un an).

Les services marchands en France affichent d'importantes créations d'emplois, après une pause en 2003 et en 2004. Depuis la fin de l'année 2006, 246 000 emplois ont été créés dans ce secteur (+2 %), malgré un ralentis-

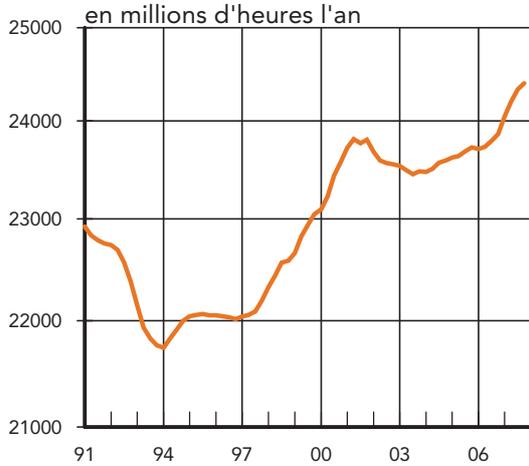
sement de la croissance à partir du deuxième semestre 2007. C'est beaucoup, mais l'Allemagne fait mieux avec 365 000 emplois salariés créés dans ce secteur la même année. L'Italie et l'Espagne affichent également une bonne tenue de l'emploi dans les services marchands avec des rythmes annuels de 3 % et 3,5 % respectivement. Après avoir fléchi courant 2006, les créations d'emplois de services marchands se sont redressées au Royaume-Uni en 2007.

Services personnels et services à la personne

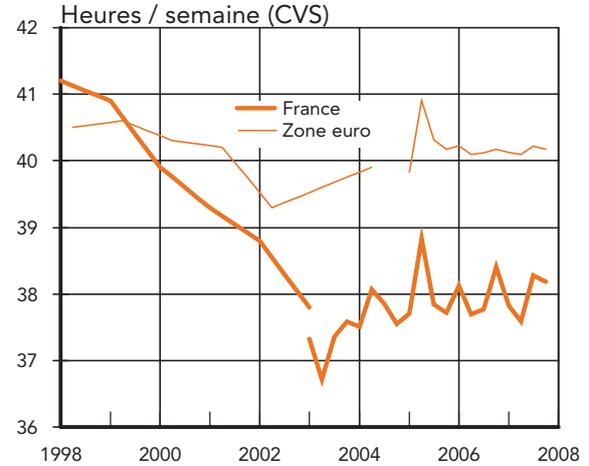
Le concept de « services personnels » ne doit pas être confondu avec celui de services à la personne. Le premier recouvre en grande partie les effectifs des particuliers employeurs alors que les seconds recouvrent une catégorie plus large comprenant notamment les effectifs des sociétés délivrant des prestations de services à la personne réalisées au domicile d'une personne ou dans l'environnement immédiat de son domicile. Ce type d'activité ne faisant pas l'objet d'une ligne de nomenclature propre, il est statistiquement difficile d'isoler spécifiquement l'impact du plan de développement des services à la personne (les dispositions Borloo) sur l'évolution globale de l'emploi. Les évaluations disponibles restent encore friables et notamment marquées par de fréquents double-comptes. Les créations d'emplois dans ce secteur mesurées par l'évolution du nombre d'emploi et celle des emplois mesurés en équivalent temps plein sont également très divergentes.



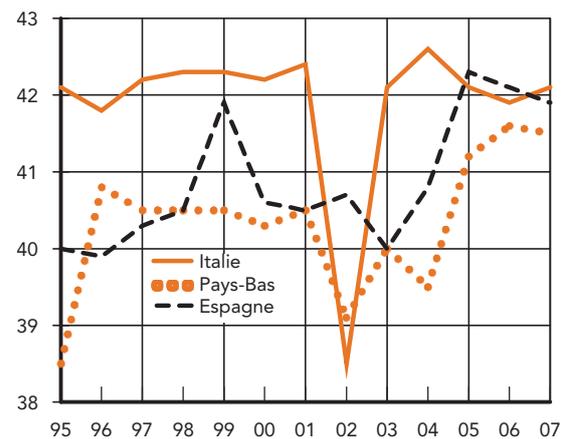
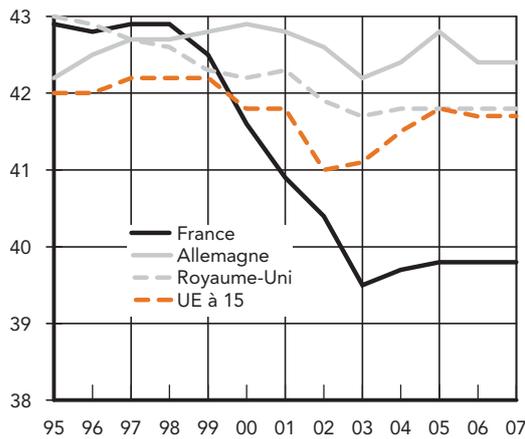
France
Volume d'heures travaillées par tous les salariés du secteur marchand non agricole



Nombre d'heures de travail effectivement prestées en moyenne par les salariés à temps complet des secteurs marchands non agricoles par semaine

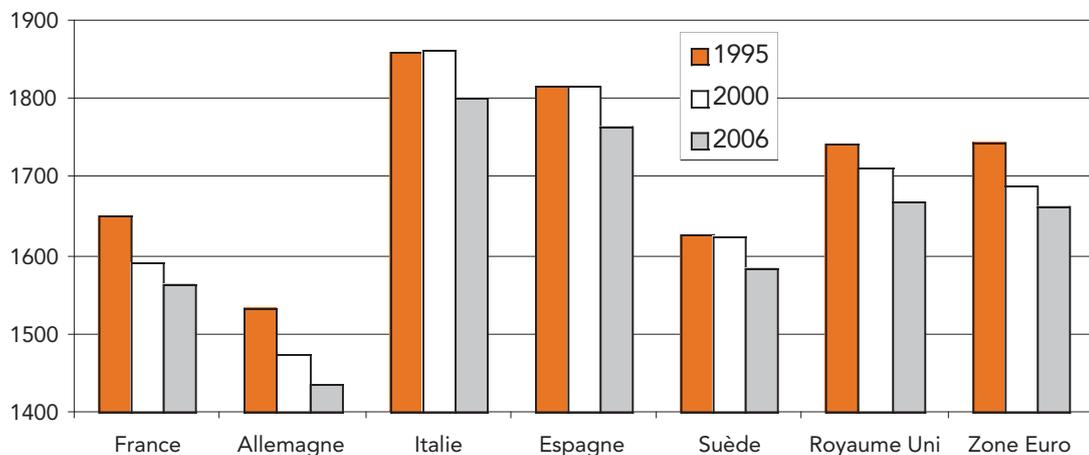


Heures hebdomadaires travaillées par personne employée à temps complet salariés et non salariés (secteurs essentiellement marchands)



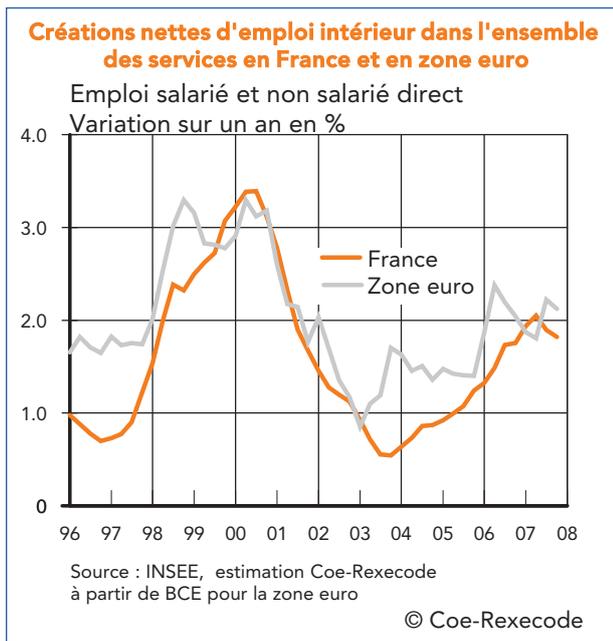
Sources : INSEE et Eurostat

Les volumes annuels d'heures travaillées par personne salariée et non salariée en Europe



(source: OCDE)

© Coe-Rexecode



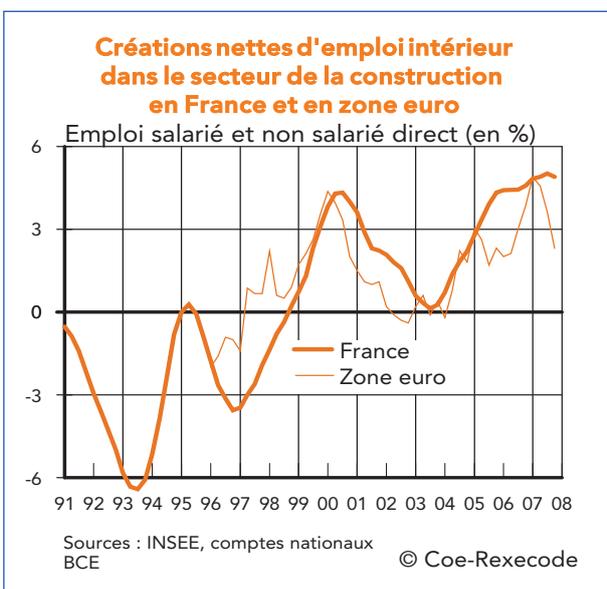
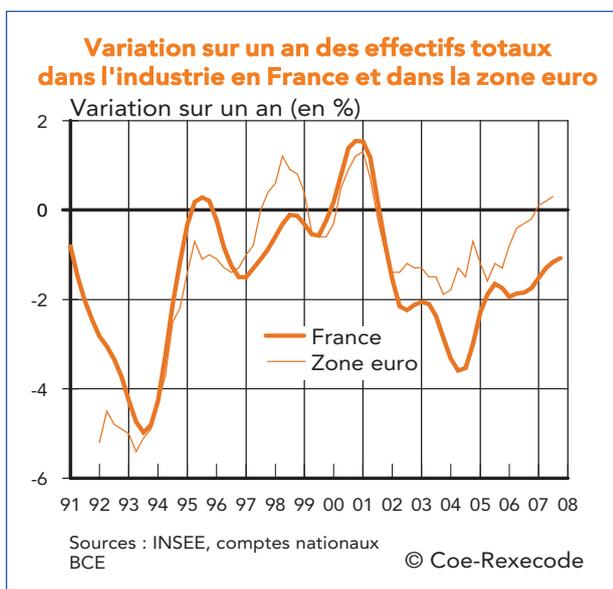
La durée du travail en France et en Europe

En matière d'évaluation des heures travaillées, il existe de nombreux indicateurs qui correspondent aux différentes façons d'apprécier la durée du travail. On peut d'abord s'intéresser aux champs d'activité. Le champ de référence le plus souvent suivi du point de vue de la durée du travail est le secteur marchand non agricole. Il s'agit plus précisément des secteurs « essentiellement marchands » non agricoles. Les secteurs « essentiellement marchands » comprennent l'industrie et les services, et excluent les administrations publiques, le secteur éducatif et la santé, secteurs dit « non

marchands ». On peut s'intéresser à l'emploi salarié, qui est la statistique la plus regardée, tandis que l'emploi total, inclut également les non salariés et les indépendants (une fiche thématique est consacrée à ces derniers en annexe). Les résultats sont différents car les indépendants travaillent beaucoup plus longtemps que les salariés. La statistique des heures travaillées peut inclure le temps partiel ou être restreinte aux seules personnes travaillant à temps complet ce qui correspond au cas de référence. La notion de durée hebdomadaire effective travaillée correspond aux heures de travail effectuées au cours d'une semaine de référence, elle se distingue de la durée habituelle, représentative d'une semaine-type qui n'intègre donc pas les heures supplémentaires.

Le volume global d'heures travaillées dans le secteur marchand progresse à nouveau en France

En 2006 (dernière date connue), le volume d'heures travaillées dans l'ensemble de l'économie restait encore inférieur à son niveau record de 2001 et même au niveau de 1990. Il est probable qu'il est désormais redevenu supérieur à ce niveau. Pour le secteur principalement marchand en revanche, le volume annuel d'heures travaillées par les salariés a dépassé son point haut du printemps 2001 au début de l'année dernière. A la fin de l'année 2007, il dépasse ce précédent record de 1,4 %. Entretemps, les effectifs salariés totaux ont progressé de 3,8 % par rapport à leur niveau du printemps 2001.





La durée annuelle du travail par personne reste faible en France

Les dernières estimations de l'OCDE font état d'un nombre d'heures travaillées par emploi en France de 1 564 heures pour l'année 2006. Cette durée annuelle est une moyenne pour l'ensemble des travailleurs à temps complet et à temps partiel. Elle résulte donc de deux facteurs distincts, la durée du travail à temps plein et la proportion du nombre de travailleurs à temps partiel.

La France a une position en retrait de la moyenne des pays de la zone euro (1 662 heures). Dans l'ensemble, les pays européens ont également vu la durée annuelle du travail individuel se réduire. Toutefois la France s'inscrit dans cette tendance, se classant avant dernier devant l'Allemagne. Les heures effectuées par emploi (salarié et non salarié) ont plus baissé en France que dans l'ensemble de l'Europe.

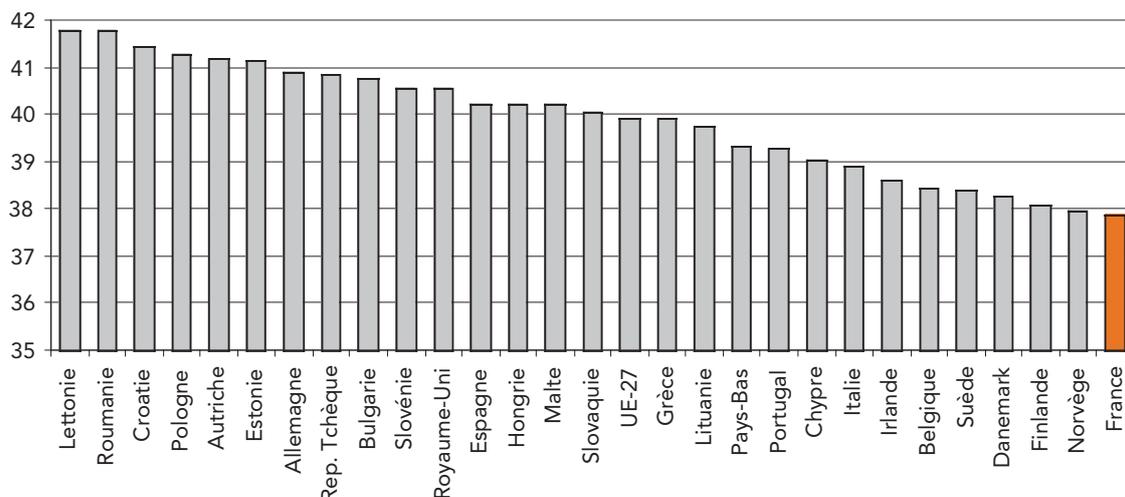
Le nombre d'heures effectuées par emploi a plus baissé en France que dans l'ensemble de l'Europe

Depuis 1990, le nombre moyen d'heures hebdomadaires travaillées par personne salariée ou non salariée a baissé dans tous les pays européens, à l'exception de la Suède. Cette diminution s'est opérée à des rythmes différents selon les pays.

En France, la mise en place progressive des 35 heures s'est traduite par une baisse sensible du nombre d'heures effectivement réalisées à partir de la fin des années 1990. Cette tendance a été interrompue en 2003 avec l'assouplissement de la législation de la réduction du temps de travail introduit par la loi Fillon. Depuis, les heures de travail en France s'inscrivent en dessous de la moyenne de nos voisins européens et restent nettement inférieures à leur niveau de 2000 mais ne baisse plus.

A côté du volume annuel d'heures travaillées par personnes publié par l'OCDE, il est intéressant d'observer les statistiques de durée hebdomadaire du travail issue de l'enquête force de travail d'Eurostat (EFT). Selon cette enquête, les salariés français du secteur marchand non agricole travaillant à temps complet ont travaillé en moyenne 38 heures par semaine en 2007, comme en 2006. Cette durée du travail place la France en queue du classement européen. Avec près de 42 heures de travail par semaine, les salariés lettons et roumains sont en tête du classement, les salariés allemands à temps complet occupent la septième position avec plus de 41 heures de travail à leur actif. Le nombre moyen d'heures effectivement prestées par un salarié à temps complet des secteurs marchands non agricoles est de 40,1 heures dans l'ensemble de la zone euro. Il est également stable par rapport à 2006.

Nombre moyen d'heures effectivement travaillées par semaine en 2007 par les salariés à temps complet du secteur marchand non agricole



Source : Eurostat

Note : nombre moyen d'heures de travail effectivement prestées par semaine dans l'activité principale par les salariés à temps complet du secteur marchand non agricole



Nous constatons que l'économie française présente une durée travaillée moyenne par emploi nettement en dessous des pratiques européennes. Ce problème apparaît aussi bien en considérant seulement les heures réalisées dans l'emploi salarié qu'en prenant la moyenne de l'emploi total (salariés + indépendants). L'assouplissement des 35 heures réalisé par la loi Fillon de 2003 a permis de suspendre la réduction du temps de travail mais 2007 n'a pas été marquée par une reprise de l'allongement de la durée du travail. Les mesures prises dans la loi Tépà d'août 2007 pour favoriser les heures supplémentaires n'ont cependant pas encore pu jouer beaucoup car elles n'ont été mises en pratique qu'au dernier trimestre et n'ont pas pu influencer de façon significative la moyenne de l'année.

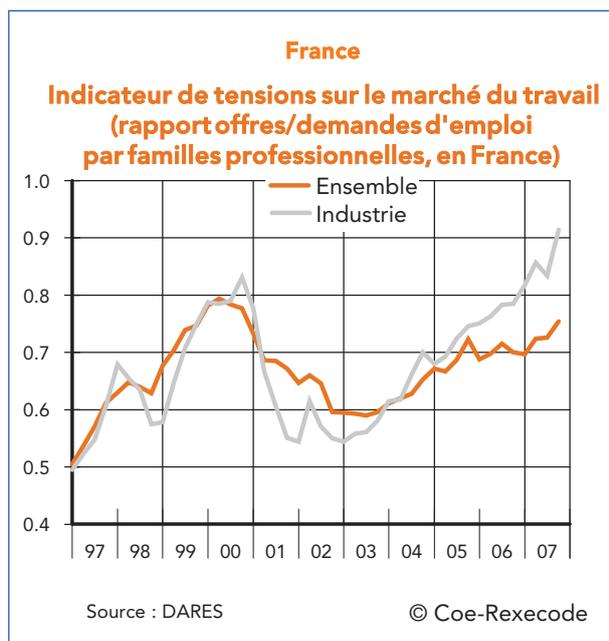
Tensions croissantes sur les marchés du travail français et européens

Le dynamisme de l'emploi s'est opéré en France comme en Europe sur fond de difficultés accrues de recrutement. Un nombre croissant d'entreprises industrielles en France déclarent être confrontées à des difficultés pour toutes les catégories de salariés.

Une enquête de la Banque de France² montre que pour 56 % des industriels, la difficulté à trouver de la main d'œuvre qualifiée est le principal facteur empêchant d'accroître la durée d'utilisation des équipements. Dans le secteur du bâtiment, près de 80 % des chefs d'entreprise déclarent être confrontés à des difficultés de recrutement. Ces difficultés ne se sont toutefois pas accentuées en fin d'année. Elles ont même un peu reflué dans le secteur du bâtiment. Il est probable que la légère détente des difficultés de recrutement résulte de la combinaison d'une croissance un peu moins soutenue en fin d'année et de l'introduction de la détaxation des heures supplémentaires contenue dans la loi TEPÀ. Ces deux éléments étant de nature à réduire la demande de main d'œuvre supplémentaire.

Un autre indicateur de tension sur le marché du travail est le rapport entre les offres d'emploi enregistrées et le nombre de demandes d'emploi. Ce ratio a dépassé son précédent record pour les métiers de l'industrie. Il s'inscrit à un niveau élevé pour les familles professionnelles de la construction bien qu'il soit orienté

² « Durée d'utilisation des équipements dans l'industrie manufacturière », *Bulletin de la Banque de France* n° 170, février 2008, p. 55 à 66.



à la baisse depuis quelques trimestres. Cet indicateur reste partiel dans le sens où il ne prend en compte que les offres d'emploi déposées à l'ANPE (soit environ 35 % des offres). Son évolution reste toutefois significative des tendances de l'offre de travail.

Les données sectorielles suggèrent que les secteurs les plus concernés par les difficultés de recrutement figurent également parmi ceux qui ont connu les augmentations de salaire les plus fortes au cours des dernières années. Connu jusqu'au quatrième trimestre 2007, le salaire mensuel de base dans le bâtiment s'inscrit à l'indice 114,2, celui de l'hôtellerie-restauration à l'indice 112,8 et celui de l'ensemble des branches marchandes à l'indice 111,2 pour une base 100 fixée en décembre 2003. Un lien entre difficultés de recrutement et évolution relative des salaires est probable. Toutefois, la progression plus vive du salaire mensuel de base peut également résulter d'un effet de composition. La moitié de l'effectif total de l'hôtellerie-restauration est rémunéré au SMIC, contre 16,3 % dans l'ensemble du secteur concurrentiel. Or l'augmentation du SMIC horaire depuis la mi-2003 (17,4 %) a été plus vive que celle du salaire horaire de base (12,2 %).

Il en résulte que la progression salariale peut être révélatrice de tensions sectorielles de moyen terme, prolongées en 2007. Sur d'autres secteurs, la forte progression mécanique de la masse salariale, imputable aux réévaluations importantes du SMIC, n'est pas représentative de tensions d'appariement.

Les tensions sur le marché du travail se sont accrues d'une manière quasi-générale en Europe. Le taux de



Taux des vacances d'emplois dans l'ensemble de l'économie			
En % des postes occupés	2003	2005	2006
Zone euro	1,6	1,9	2,3
Allemagne	2,5	3,2	3,8
Pays-Bas	1,1	2,2	2,8
Finlande	1,7	1,9	2,3
Royaume-Uni	2,2	2,3	2,2
Suède	1,2	1,1	1,2
Espagne	0,6	0,7	0,8
France*	0,5	0,5	0,6

Source : Eurostat

Le taux de vacances d'emploi est défini par le rapport du nombre d'emplois vacants à la somme du nombre de postes occupés et de postes vacants. Un emploi est déclaré vacant quand un poste pour lequel un employeur effectue une démarche active de recrutement en vue de pourvoir rapidement le poste n'est pas attribué

* Seules les entreprises de plus de dix salariés sont prises en compte en France.

vacances d'emplois de la zone euro estimé par Eurostat a progressé de 1,6 à 2,3 % entre 2003 et 2006 (dernière année connue). Ce taux est particulièrement élevé en Allemagne, ressortant à 3,8 % en 2006, soit au même niveau qu'en 2000, lors du précédent point haut de conjoncture. Selon les données d'Eurostat, plus de 1,3 million de postes étaient réputés vacants en Allemagne en 2006. Les données pour la France ne peuvent pas être comparées strictement à celles disponibles pour les autres pays européens, seules les entreprises de plus de dix salariés étant interrogées en France sur leurs vacances d'emploi. Or, il est probable que dans un contexte de tensions accrues sur le marché du travail, les difficultés de recrutement soient plus aiguës pour les petites entreprises que pour les grandes. Une évaluation réalisée par l'ANDRH estime ainsi à 300 000 le nombre d'offres d'emplois non pourvues en France, soit l'équivalent de 1,7 % de l'emploi dans les secteurs concurrentiels.

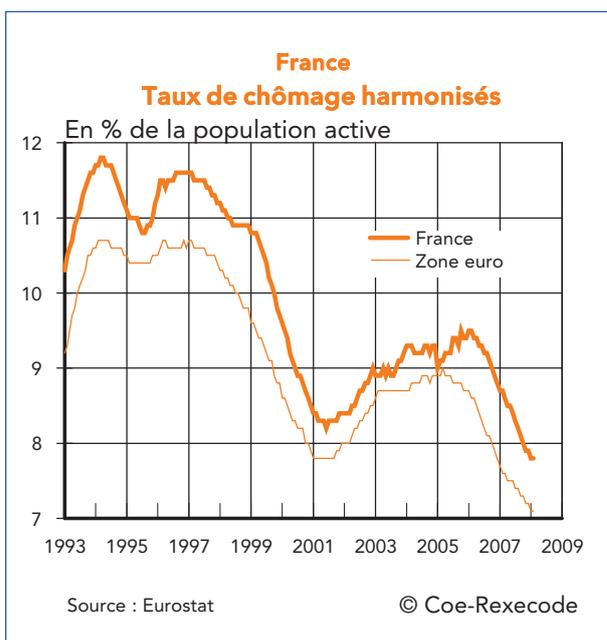
Le recul du chômage s'est amplifié en 2007 en France comme en Europe

Le nombre de demandeurs en fin de mois (toutes catégories confondues) a reculé de 298 000 courant 2007 après un recul de 378 000 en 2006. Le taux de chômage en France métropolitaine est revenu à 7,4 % en fin d'année dernière contre 8,4 % fin 2006. Il est

même tombé à 7,2 % au premier trimestre 2008, son plus bas niveau observé depuis 1983³. Les créations totales de 324 000 postes en 2007 (selon les estimations d'emploi) doivent être mises en parallèle avec un recul de 240 000 du nombre de chômeurs (au sens du BIT) intervenu entre les quatrièmes trimestres de 2006 et de 2007 (-10,3 % sur un an).

Une baisse rapide du chômage est également observée au niveau européen. Le taux de chômage harmonisé de la zone euro est tombé à 7,2 % fin 2007 (18 % en France à la même date) en recul de 0,7 point. Le graphique ci-dessous montre que les fluctuations du taux de chômage sont les mêmes en France et dans la zone euro, mais que la taux de chômage reste toujours en France un point au dessus du niveau comparable moyen de la zone euro.

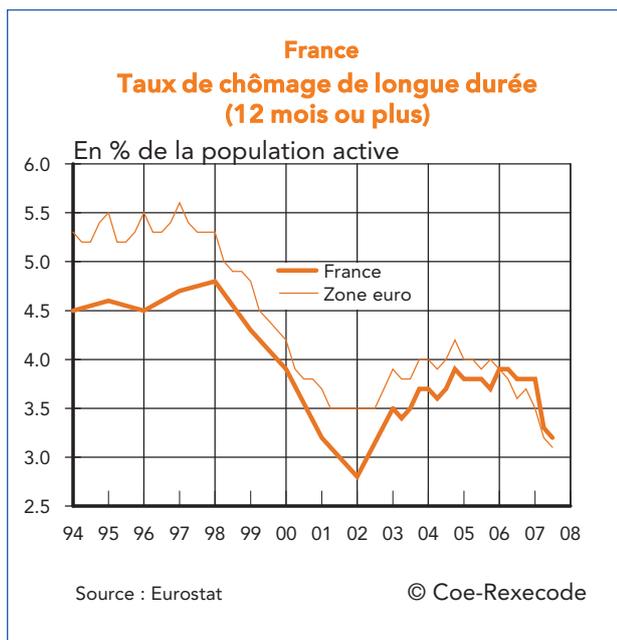
La baisse du nombre de demandeurs d'emploi a concerné toutes les catégories de chômeurs. Elle est particulièrement prononcée pour les chômeurs de longue durée. En France, le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie 1 inscrit au chômage depuis un à deux ans a reculé de 21 % sur un an fin 2007. Ce recul est encore plus prononcé pour les demandeurs d'emploi inscrit depuis deux à trois ans (-25,9 % sur un an et -13,8 % pour les chômeurs inscrits depuis plus de trois ans). Le taux de chômage d'une durée supérieure à un an est tombé en France à 3,0 % au quatrième trimestre 2007 contre 3,8 % un an plus tôt. Il a reculé à 3,1 % dans la zone euro perdant 0,6 point en l'espace d'un an. La proportion du nombre de chômeurs de longue durée dans l'ensemble des chômeurs est inférieure à 38 % en



Source : Eurostat

© Coe-Rexecode

³ Le taux de chômage pour la France y compris les départements d'outre-mer est de 7,8 % fin 2007.



France fin 2007. Elle était de 42 % en moyenne en 2006.

Les motifs d'entrée et de sortie du chômage ne sont connus en France que pour les chômeurs de catégorie 1. Ces indications ne sont en outre pas exhaustives, les motifs qui sont renseignés ne couvrant pas tous les mouvements d'entrées et de sorties dans le chômage de cette catégorie. Celles-ci sont restées quasiment au même niveau en 2007 et en 2006. La part des entrées dans le chômage de catégorie 1 pour cause de licenciement économique est tombée à 3,9 % sur l'ensemble des entrées de l'année écoulée contre 4,5 % en 2006 et

6,9 % en 2004. Le nombre des entrées pour des motifs autres que le licenciement a légèrement reculé en 2007 par rapport à 2006. Les entrées ont été tirées à la hausse par les fins de mission d'intérim.

Les sorties des listes du chômage pour reprise d'emploi ont été un peu moins nombreuses en 2007 qu'en 2006. Les sorties pour radiations ont en revanche augmenté à 502 000 sur l'ensemble de l'année contre 473 000 en 2006. Il est toutefois à noter qu'une fraction importante des sorties pour absence au contrôle ou radiations correspondent en fait à des reprises d'emploi non déclarées.

Par ailleurs, selon l'enquête « sortants »⁴, la part des reprises pour emploi dans l'ensemble des sorties alors observées était redevenue supérieure à 50 % pour la première fois depuis 2002⁵. Ainsi, la part des radiations/absence au contrôle ne serait plus que de 24,5 % de l'ensemble des sorties, ce qui représente 1 million de personnes. D'après ces calculs, 2,2 millions de personnes auraient retrouvé un emploi en 2007.

La population active reste orientée à la hausse en France

La somme des effectifs employés supplémentaires en 2007 et du nombre de chômeurs (au sens du BIT) en moins aboutit à une progression de la population active ainsi calculée d'environ 120 000 personnes en 2007, comme en 2006⁶. La population active progresse d'en-

Motifs des sorties du chômage des chômeurs de catégorie 1 sur l'ensemble de l'année en France

En milliers	2000	2004	2005	2006	2007
Nombre total de sorties	4 178	4 261	4 361	4 495	4 485
- Reprise d'emploi	1 233	1 032	1 099	1 164	1 125
- Stages	350	407	363	331	327
- Absence au contrôle	1 425	1 664	1 719	1 735	1 713
- Radiations	225	422	418	473	502
en % des sorties					
- Reprise d'emploi	29,5	24,2	25,2	25,9	25,1
- Stages	8,4	9,6	8,3	7,4	7,3
- Absence au contrôle	34,1	39,1	39,4	38,6	38,2
- Radiations	5,4	9,9	9,6	10,5	11,2

Source : DARES, Ministère du travail, des relations sociales, de la famille et de la solidarité

⁴ Enquête réalisée chaque trimestre auprès des demandeurs d'emploi sortis des listes de l'ANPE le dernier mois du trimestre précédent et dont la dernière livraison porte sur mars 2007

⁵ Un changement méthodologique dans l'enquête est toutefois intervenu récemment ce qui gêne les comparaisons sur longue période.

⁶ Voir : *Emploi, chômage, activité : du constat à la prévision*, Note de conjoncture de l'Insee, mars 2008, sur les nouvelles méthodes d'estimation et de prévision de la population active retenues par l'Insee.



viron 0,45 % par an en France, un rythme inférieur à celui observé en zone euro où elle progresse de plus de 1 % sur un an fin 2007. En revanche, elle se contracte en Allemagne pour la seconde année consécutive. Au cours de ces deux dernières années, la baisse du nombre de chômeurs dans ce pays a été supérieure à celle des créations nettes d'emplois, se traduisant par un recul de 0,4 % de la population active. La population active progresse en revanche en Italie, mais le recul de la population âgée de 15 à 64 ans (qui devrait s'amplifier dans la péninsule), pèsera sur sa dynamique à moins d'un changement rapide et significatif du taux d'activité. L'augmentation de la population active continue d'être soutenue en Espagne à plus de 2,5 % depuis le début de la décennie 2000. Cette forte évolution relève en grande partie d'un phénomène de convergence du taux d'activité de l'Espagne par rapport aux comportements européens. Ce bon résultat sera éprouvé à court terme par la modération de l'emploi qui se dessine (en relation avec le ralentissement de l'activité en 2008) et, à moyen terme, par la répercussion de l'arrivée à l'âge de travailler des classes creuses de la population espagnole. Un creux du nombre de naissances en Espagne a en effet été atteint au début des années 1990 quand l'indice de fécondité en Espagne est tombé à moins de 1,2 enfant par femme. Le recours à l'immigration sera alors le seul levier à même de favoriser la poursuite d'une croissance soutenue de la population active espagnole.

Les projections de population active réalisées par l'Insee en 2006 pour la France métropolitaine sont dans le prolongement des estimations obtenues pour l'exercice 2007. Ces projections font état d'une progression

de la population active de 123 000 personnes en 2007 en moyenne annuelle. Pour 2008, elles retiennent un tassement avec 91 000 personnes supplémentaires. La dérive de la population active continuerait de se modérer en France selon cette projection jusqu'à devenir négative à partir de 2015.

Conclusion

L'année 2007 a été marquée par une forte progression des créations d'emplois en France et en Europe. Les résultats français ne sont pas exceptionnels par rapport à ceux de nos principaux voisins mais confirment que la France retrouve une tendance plus favorable. Ils s'expliquent par l'amélioration conjoncturelle et par une remontée du contenu en emploi de la croissance.

Cette progression de l'emploi touche tous les secteurs à l'exception de l'industrie, qui réussit toutefois à freiner les suppressions nettes de postes. Autre point, les tensions sur le marché du travail, en termes de taux de vacance d'emplois, indiquent une difficulté de recrutement des entreprises qui pénalise la création d'emploi. La France rencontre d'importantes difficultés dans ce domaine, ce qui réduit sa capacité à créer non seulement des emplois mais également de la croissance et de la valeur. La légère progression du temps de travail constatée en 2007 en France n'est pas pour l'instant de nature à modifier ces tensions, notre pays occupe toujours la fin du classement en matière de durée du travail. Le chômage français a connu une baisse en 2007. La France n'a pas encore réduit son écart avec le taux de chômage européen harmonisé.



Fiches thématiques



Fiche thématique n° 1

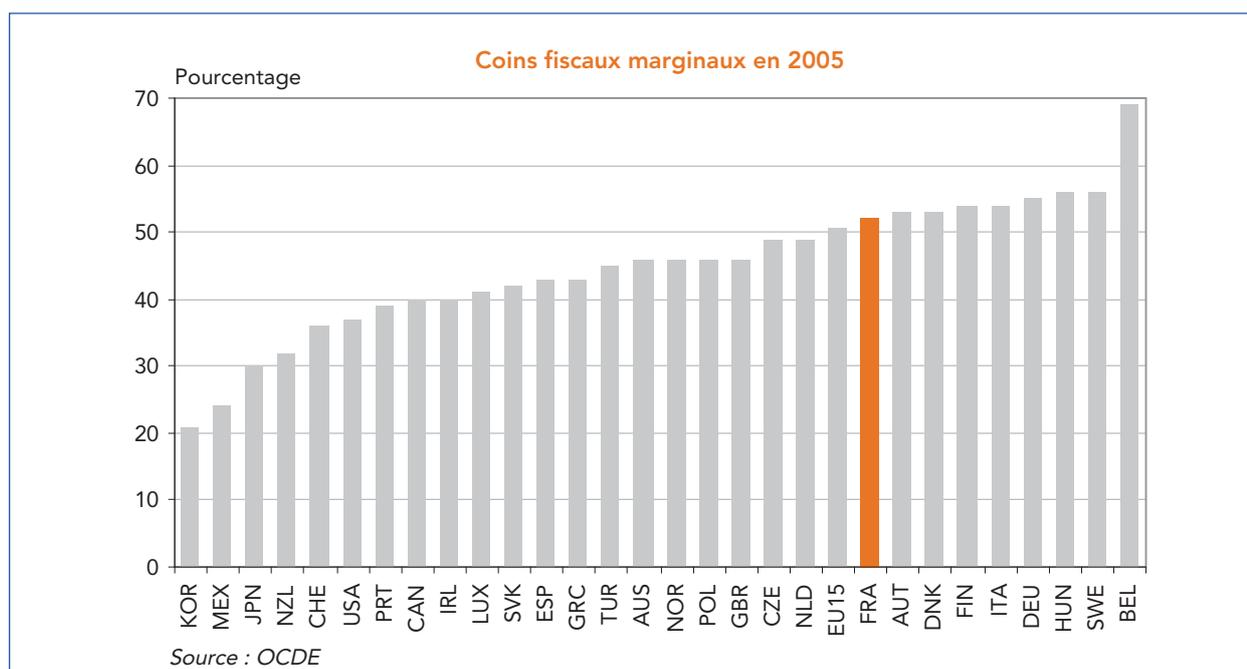
Durée du travail en France et dans les pays de l'OCDE

Les pratiques liées aux durées du travail sont influencées par les cadres réglementaires et fiscaux nationaux dans une Europe encore loin de l'harmonisation.

Selon les dernières estimations de l'OCDE, le volume d'heures travaillées annuellement en France est de 1 564 heures pour l'année 2006. Cette mesure porte sur l'ensemble des effectifs qu'ils soient employés à temps partiel ou à temps complet. La France se situe au 26^{ème} rang parmi les trente pays de l'OCDE, devant les petits pays d'Europe du Nord (Pays-Bas, Norvège, Suède, Danemark) et juste derrière l'Allemagne. Au sein de l'Union européenne, deux groupes de pays se distinguent. Les pays d'Europe du Sud (Grèce, Espagne, Portugal) et certains pays d'Europe de l'Est se caractérisent par un nombre élevé d'heures travaillées tandis que

certains pays d'Europe du Nord, la France et l'Allemagne enregistrent les plus faibles volumes d'heures travaillées par employé. Enfin, le volume moyen d'heures travaillées dans l'Union européenne à quinze est inférieur de 16 % à celui des Etats-Unis (1 648 heures et 1 912 heures respectivement).

En raison des différences de méthodes, de définition du temps de travail et de sources, les données officielles fournies par chaque pays et publiées annuellement dans les « Perspectives de l'Emploi » ne sont pas homogènes et ne peuvent donner lieu à des comparaisons entre pays. En 2008, l'OCDE a donc créé une base de

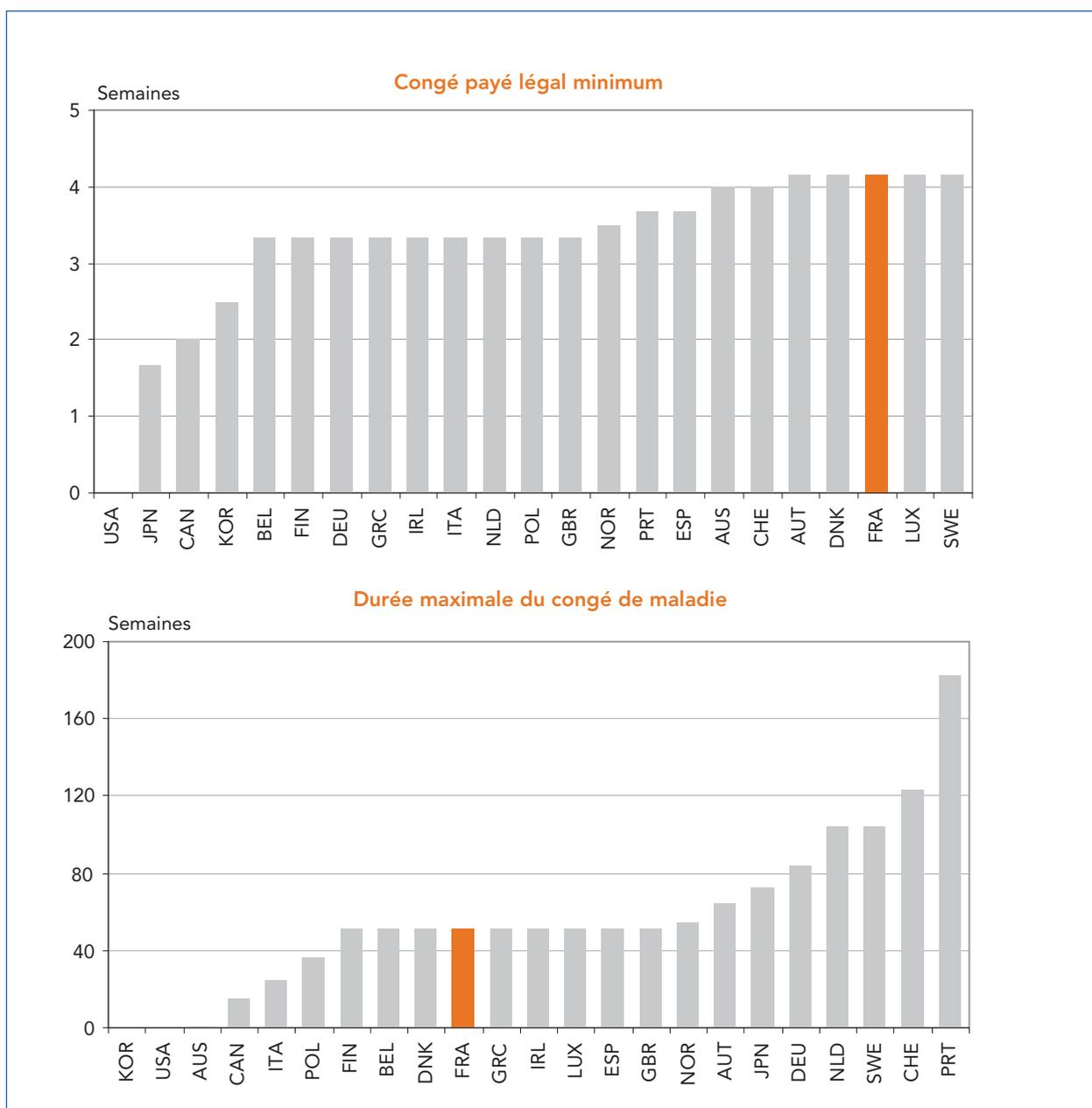




données standardisées sur le nombre annuel d'heures travaillées par personne exerçant un emploi, à savoir les salariés à temps complet et à temps partiel et les travailleurs indépendants. Les volumes d'heures travaillées harmonisés étant comparables, plusieurs facteurs explicatifs des disparités entre pays peuvent être distingués : le recours au temps partiel et, en amont, les politiques d'emploi en faveur de certaines catégories de la population, les disparités de réglementation du temps de travail, la fiscalité du travail.

Le recours au temps partiel améliore le taux d'emploi mais réduit la durée moyenne travaillée

Premièrement, le recours plus fréquent au temps partiel impacte à la baisse la statistique du temps de travail hebdomadaire individuel, ainsi que nous l'avons vu. Ce recours accru au temps partiel dans certains pays va de pair avec un taux d'emploi plus élevé parmi les catégories ayant une faible intensité au travail (jeunes et





seniors). Plusieurs pays européens où la durée annuelle de travail est faible (Pays-Bas, Suède, Danemark, Allemagne) ont des taux d'emploi à temps partiel supérieurs à la moyenne européenne. C'est aussi dans ces pays que les taux d'emploi des juniors et des seniors sont les plus élevés. Au regard des pays précédents, la France cumule le handicap d'un faible taux d'emploi des juniors et des seniors (voir la fiche infra sur l'emploi des seniors) avec une faible durée du travail (malgré un faible recours relatif au temps partiel).

Deuxième argument, la réglementation du temps de travail diffère grandement d'un pays à un autre. Plus précisément, les écarts de droits aux congés annuels expliquent une grande partie des disparités de volumes annuels de travail entre l'Europe et les Etats-Unis. De plus, les durées hebdomadaires maximales diffèrent entre pays. A l'exception du Royaume-Uni, la durée de travail hebdomadaire (heures supplémentaires comprises) en Europe est soumise à un plafond qui oscille de 44 heures en France (en moyenne sur douze semaines) à 48,5 heures en Norvège. De même, le nombre annuel de semaines travaillées peut être

influencé par la durée maximale légale des congés maladies et maternité.

Enfin, il existe des disparités de taux d'imposition marginaux. Selon l'OCDE¹, un coin fiscal marginal (l'augmentation des impôts sur le revenu des personnes physiques et des cotisations de sécurité sociale sous l'effet d'une hausse des salaires d'un dollar, d'un euro ou d'un yen) plus élevé a un impact négatif sur la décision de travailler plus longtemps. Ce constat serait essentiellement valable pour les femmes ce qui corrobore l'existence d'un arbitrage entre la production domestique (tâches ménagères, garde d'enfants) et la production marchande. En 2005, le coin fiscal marginal était notamment supérieur à la moyenne de l'UE 15 en France, au Danemark, en Allemagne et en Suède. *A contrario*, il était plus faible au Portugal, en Espagne et en Grèce qui enregistrent des durées annuelles de travail parmi les plus élevées en Europe.

¹ OCDE, Réformes économiques, Objectif croissance, partie II, chapitre 3, 2008.



Fiche thématique n° 2

Les heures supplémentaires

Les volumes déclarés d'heures supplémentaires sont en constante augmentation depuis la mise en place du nouveau dispositif en octobre 2007, d'un trimestre sur l'autre. Les salariés sont les premiers bénéficiaires du système d'exonération en contrepartie de la poursuite de l'allongement de la durée du travail.

La loi TEPA votée en août 2007 comporte un volet réformant en profondeur le système des heures supplémentaires. L'objectif du nouveau dispositif est d'inciter les employeurs et les salariés à adapter la durée effective du travail. Le résultat attendu est un meilleur ajustement de la production à la demande et une augmentation du pouvoir d'achat des salariés grâce au revenu tiré de ce supplément d'activité. Les toutes premières données disponibles, il est vrai encore peu nombreuses, montrent que les entreprises et les salariés se sont saisis de ces nouvelles possibilités.

Le dispositif antérieur des heures supplémentaires défini par le Code du Travail distinguait les entreprises de vingt salariés et moins et celles de plus de vingt salariés. Le taux de majoration des heures supplémentaires était fixé à 10 % pour les quatre premières heures effectuées dans les entreprises de vingt salariés et moins, au lieu du taux de 25 % applicable aux huit premières heures dépassant la durée légale du travail. Cette dérogation à la règle de la majoration de 25 % devait cesser le 31 décembre 2005. Au-delà de la huitième heure, la majoration était de 50 % du salaire horaire contractuel

pour toutes les tailles d'entreprise, dans la limite d'un contingent de 220 heures annuelles par salarié.

Le nouveau dispositif uniformise les taux de majoration des heures supplémentaires à 25 % du tarif horaire pour les huit premières heures quelle que soit la taille de l'entreprise concernée (les conventions collectives peuvent fixer un autre taux). La majoration reste de 50 % pour les heures supplémentaires au-delà de la huitième heure. D'autre part, la loi TEPA introduit des exonérations de cotisations sociales pour l'employeur (cotisations employeur) mais aussi pour les salariés (cotisations salariales). Les salariés bénéficient d'un abattement de 21,5 % (ce qui représente le taux de cotisations sociales salariales appliquées aux salaires inférieurs au plafond de la sécurité sociale soit 2 773 euros pour 2008) sur le taux des cotisations sociales applicables au salaire brut versé au titre des heures supplémentaires. En outre, les salariés verront les salaires reçus au titre des heures supplémentaires exonérés de l'impôt sur le revenu. Les cotisations sociales employeurs sont diminuées forfaitairement d'un montant qui dépend de la taille de l'entreprise. Cette exonération est de 0,5 euro par heure

Heures supplémentaires déclarées à l'Acosse au titre du dispositif Tepa (en millions)

	Octobre 2007	Novembre ou 4ème trimestre 2007	Décembre 2007	Janvier 2008	Février ou 1er trimestre 2008	Mars 2008
Heures supplémentaires des entreprises déclarant mensuellement à l'Acosse	21	38	47	44	42	42
Heures supplém. déclarées au cours du trimestre incluant celles des entreprises déclarant trimestriellement à l'Acosse	149			170		
Source : Acosse						



Quel montant d'allégement aurait permis une baisse du coût du travail dans les entreprises de moins de 20 salariés ?

Afin que les entreprises de moins de 20 salariés enregistrent une baisse du coût de l'heure supplémentaire pour tous les niveaux de salaire (de 1 à 1,6 smic), il faudrait que le forfait de déduction par heure supplémentaire passe à 3 euros (contre 1,5 euro actuellement). Dans ces conditions, la baisse du coût des heures supplémentaires serait de 5 % en moyenne. Elle serait de 14 % au niveau du smic, 6 % à 1,3 smic et 0,4 % à 1,6 smic.

En supposant qu'il y avait 655 millions d'heures supplémentaires effectuées avant le dispositif TEPA et que 1/3 étaient effectuées dans les entreprises de moins de 20 salariés (1/3 des salariés sont dans des entreprises de moins de 20 salariés, source UNEDIC), le surcoût de la hausse du forfait représenterait $1,5 \times 216 = 324$ millions d'euros par an. Le coût total de la mesure actuelle est évalué à 6,6 milliards d'euros. Un forfait de trois euros augmenterait donc le coût budgétaire du dispositif de 5 %.

¹ Le chiffre de 800 à 900 millions par an d'heures supplémentaires concernées par le dispositif TEPA est cité dans le rapport de l'assemblée nationale sur le projet de loi TEPA, par Gilles Carrez (Rapport n° 62, 5 juillet 2007). Si on considère le chiffre de 850 millions d'heures supplémentaires avant le dispositif TEPA, alors, à supposer que la répartition des heures supplémentaires soit identique dans le secteur privé et le secteur public, il y aurait 655 millions d'heures supplémentaires effectuées avant le dispositif TEPA dans le secteur privé (77 % de 850 millions, sur la base d'un emploi salarié dans le secteur concurrentiel qui représente 77 % de l'emploi salarié total. Selon l'INSEE, en 2006, l'emploi salarié s'élevait à 22,9 millions. Selon la DARES, en 2006, l'emploi salarié du secteur concurrentiel s'élevait à 17,7 millions).

supplémentaire pour les entreprises de plus de vingt salariés et de 1,5 euro par heure supplémentaire pour les entreprises de vingt salariés et moins. Ces exonérations forfaitaires sont cumulables avec les autres réductions de cotisations sociales, celles du dispositif « Fillon » sur les bas salaires notamment. La mise en place du nouveau dispositif a eu lieu en octobre 2007. Le calcul du coût budgétaire a été réalisé à l'époque avec une hypothèse de 900 millions d'heures supplémentaires annuelles.

Cette réforme introduit en principe une double incitation pour les salariés et pour les employeurs. Pour les salariés, l'incitation vient de l'augmentation du gain supplémentaire d'une heure de travail au-delà de la durée légale. Le dispositif des heures supplémentaires vise ainsi l'allongement de la durée effective du travail. Pour les employeurs, le calibrage de la mesure conduit à une baisse incitative du coût du travail de 0,5 euro par heure supplémentaire pour les entreprises de plus de vingt salariés. En revanche elle conduit au relèvement du coût de l'heure supplémentaire dans le cas des entreprises de moins de vingt et un salariés, ce qui peut freiner le recours à ce dispositif dans ces entreprises.

Les statistiques permettant d'évaluer l'effet des mesures sont encore rares. D'après les données fournies par l'Acoss qui recueille les déclarations sociales des entreprises, 170 millions d'heures supplémentaires ont été déclarées au premier trimestre 2008 pour l'ensemble des entreprises du secteur concurrentiel. Ce résultat marque une augmentation par rapport aux 149 millions d'heures déclarées au quatrième trimestre 2007, période de montée en puissance du dispositif débuté au mois d'octobre. Des heures supplémentaires ont été pratiquées par 559 814 entreprises au cours du premier trimestre 2008. Le nombre de salariés ayant effectué des heures supplémentaires n'est pas encore connu. Cela correspond à 37,9 % des entreprises déclarantes du secteur concurrentiel, en progression d'un point par rapport au quatrième trimestre 2007. Le dispositif a ouvert des droits à hauteur de 650 millions d'euros à des exonérations de cotisations sociales au titre des heures supplémentaires au premier trimestre 2008, soit 14 % de plus qu'au trimestre précédent. La part la plus importante de l'exonération est celle destinée aux salariés. Elle atteint 489 millions d'euros de pouvoir d'achat distribué. En moyenne, chaque salarié du secteur

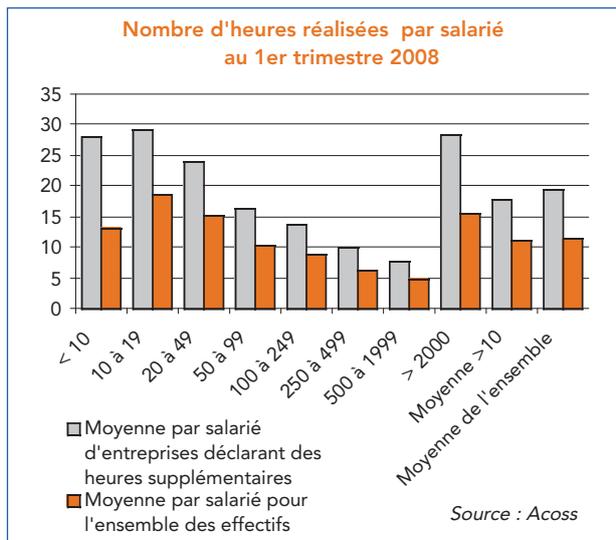
Taux de participation des entreprises (%) au dispositif TEPA des heures supplémentaires

Entreprises déclarant	<10 salariés	>10 salariés	500 à 1999 salariés	> 2000 salariés	Ensemble des entreprises
- trimestriellement	38	70	80	85	37,90
- mensuellement**	41	67	76	83	32,60

Source: Acoss

* Déclaration du 1er trimestre 2008 - ** Déclarations de mars 2008

Le taux de participation indique la proportion d'entreprises ayant déclaré des heures supplémentaires dans l'ensemble des entreprises.



concurrentiel a réalisé 12 heures supplémentaires au cours du premier trimestre, ou 20 heures par salarié dans les entreprises ayant déclaré des heures supplémentaires (soit respectivement 4 et 6,6 heures par salarié et par mois). Le coût budgétaire moyen d'une heure supplémentaire pour l'Etat (cotisations patronales et salariales et hors effet sur l'impôt sur le revenu), en termes d'exonérations, est de 3,8 euros toutes catégories de taille confondues au premier trimestre 2008.

Certains secteurs d'activité ont plus recours aux heures supplémentaires que d'autres. On trouve en tête du classement la construction (31 millions d'heures supplémentaires au premier trimestre 2008), le commerce y compris l'hôtellerie-restauration (27 millions d'heures), les transports (18 millions d'heures) et les services aux entreprises (17 millions d'heures). Ces quatre secteurs représentent près de 55 % des heures réalisées dans les trois premiers mois de 2008. Les deux taux de participation les plus élevés de recours au dispositif Tepsa relèvent du domaine industriel. Ce sont l'industrie automobile (75,1 % des entreprises déclarent que leurs salariés effectuent des heures supplémentaires) et la métallurgie (74,2 %).

Par ailleurs, le nouveau système ne semble pas modifier le comportement de recours aux heures supplémentaires en fonction de la taille. Plus les entreprises sont importantes, plus elles sont nombreuses à demander des heures supplémentaires à leurs salariés. On constate cependant que les entreprises de moins de

20 salariés connaissent le ratio le plus élevé du nombre d'heures supplémentaires moyen par salarié soit 29,2 heures supplémentaires alors même qu'elles ont le taux de participation le plus bas de toutes les entreprises. Cette situation peut refléter l'héritage du régime dérogatoire aux 35 heures que les petites entreprises ont connu jusqu'en 2002.

La Dares a produit par ailleurs une étude en avril 2008 comparant les heures supplémentaires effectuées aux quatrièmes trimestres 2006 et 2007, à partir des enquêtes trimestrielles Acemo. Ces enquêtes sont menées auprès des chefs d'entreprises qui sont interrogés sur l'activité et les conditions de la main d'œuvre (recrutement, rémunération et durée du travail). Il ressort de cette étude que le nombre d'heures supplémentaires déclarées en moyenne par salarié à temps complet¹ des entreprises de dix salariés et plus aurait augmenté de 28,3 % entre le dernier trimestre 2006 et le dernier trimestre 2007. Il était de 6,5 heures supplémentaires par salarié au quatrième trimestre 2006 et de 8,4 heures supplémentaires par salarié au quatrième trimestre 2007. Ce volume représente la première évaluation des heures supplémentaires induites par la loi Tepsa. Il convient toutefois de rester prudent dans l'interprétation de ce résultat dans la mesure où les deux organismes publiant des chiffres émettent des réserves sur leur significativité. La Dares reconnaît l'existence possible d'un biais déclaratif de la part des chefs d'entreprises qui n'étaient pas incités auparavant à déclarer aux enquêtes Acemo le nombre d'heures supplémentaires effectuées dans le trimestre. Pour sa part, l'Acoss fournit des données qui ne sont pas corrigées des variations saisonnières.

Le dispositif des heures supplémentaires mis en place par la loi Tepsa semble bien fonctionner, même si les pratiques en la matière sont encore trop récentes pour pouvoir affirmer que le régime de croisière est atteint. Il sera surtout important de faire la part du conjoncturel et de l'incitatif dans les volumes horaires déclarés afin de pouvoir procéder à une véritable évaluation.

¹ Ces chiffres prennent en compte tous les salariés à temps complet, qu'ils aient effectué ou non des heures supplémentaires.



Fiche thématique n° 3

Temps partiel

Une pratique peu développée en France par rapport au reste de l'Europe et qui connaît également une progression plus lente. Au travers de cette relative stagnation, la France semble se priver d'une solution à certains problèmes d'emplois

Bien que les créations d'emplois en France aient été soutenues par le dynamisme de l'emploi dans le secteur des services aux particuliers, secteur réputé intensif en travail à temps partiel, la proportion des employés à temps partiel est restée stable en 2007 par rapport à son niveau de l'année précédente. A l'échelle européenne, la France est l'un des pays qui a connu la plus faible progression de cette pratique de 1995 à 2007 (+1,6 point). Cette proportion a gagné plus de six points dans l'ensemble de la zone euro durant cette période sous l'effet du développement du travail à temps partiel en Allemagne (+9,8 points) et aux Pays-Bas (+9,4 points).

Par ailleurs, une étude publiée par la Dares¹ a souligné qu'un salarié à temps partiel sur trois « occupe son emploi faute d'en avoir trouvé un à temps complet ». On peut ainsi faire l'hypothèse que deux salariés employés à temps partiel sur trois ont « choisi » cette situation. Par exemple, dans l'enquête emploi de 2005, 15 % des salariés à temps partiel déclarent avoir choisi ce mode d'emploi pour « disposer de temps libre ou faire des travaux domestiques ». 35 % des femmes disent travailler à temps partiel pour pouvoir « s'occuper des enfants ou d'un autre membre de la famille » ou encore 24 % des hommes déclarent le faire pour « exercer une autre activité professionnelle ou pour suivre des études ».

¹ « De plus en plus d'emplois à temps partiel au cours des vingt-cinq dernières années », Dares, septembre 2007.

Toujours selon la Dares, en 2004, les salaires perçus par les employés à temps partiel représentaient moins de 480 euros par mois pour un quart des personnes et moins de 750 euros pour la moitié d'entre elles. Ces salaires relativement faibles sont liés principalement au fait que le temps partiel est d'une part particulièrement répandu dans les emplois peu qualifiés et d'autre part est pratiqué dans des secteurs à faible valeur ajoutée. Le développement relativement important du temps partiel et en particulier du temps partiel choisi est de nature à accentuer les tensions constatées sur le marché du travail.

Part des employés travaillant à temps partiel dans l'emploi total (en %)

	1995	2000	2003	2006	2007
Zone euro	13,7	17,6	19,0	19,6	19,7
Pays-Bas	37,3	41,5	45,0	46,2	46,8
Allemagne	16,3	19,4	21,7	25,8	26,1
Roy.-Uni	24,1	25,2	25,8	25,5	25,5
Suède	20,6	19,5	22,9	25,1	25,1
Danemark	21,6	21,3	21,3	23,6	24,1
France	15,6	16,9	16,6	17,2	17,2
Finlande	11,6	12,3	13,0	14,1	14,1
Italie	6,3	8,5	8,5	13,3	13,6
Espagne	7,5	7,9	8,2	12,0	11,8

Source : Eurostat, enquête force de travail

Note : les enquêtes forces de travail ont été modifiées en 2003 en France passant d'un rythme annuel à un rythme trimestriel. Les résultats ne sont pas strictement comparables sur toute la période étudiée.



Fiche thématique n° 4

L'emploi des seniors

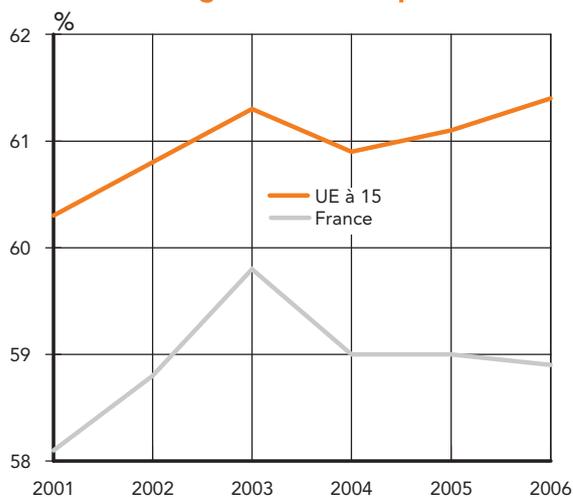
Les départs anticipés à la retraite ont longtemps été la cause de l'abaissement du taux d'emploi des seniors en France. Au-delà des mesures de réduction de ces pratiques, plusieurs solutions se dessinent pour développer le maintien en activité des plus de 55 ans.

Depuis le début des années 70 la France a connu une forte réduction du taux d'emploi des seniors (55/64 ans). Le développement du système des pré-retraites au cours des années 1980, en particulier après 1983 et le passage à la retraite à soixante ans ont été vus comme le meilleur moyen de réduire le chômage des générations plus jeunes.

Trente ans plus tard, la France présente un taux d'emploi des seniors très sensiblement en dessous des pratiques européennes (38 % fin 2007 contre 45,4 % pour l'Union européenne à 15). Plus encore, après une période de rattrapage au début de la décennie 2000, le taux d'emploi des seniors en France s'éloigne par le bas de celui de ses partenaires européens.

L'âge de départ est le principal facteur explicatif de cet état de fait. Il existe un lien entre âge officiel et âge effectif de départ en retraite. En moyenne l'âge officiel de départ en retraite des pays de l'OCDE est de 65 ans, la France (ainsi que la Corée du Sud) représente une exception avec 60 ans, tout comme la Norvège (67 ans). L'âge de départ effectif français est de 58,9 ans en 2006, stable depuis 2002 puisqu'il oscille entre 58,8 et 59 ans,

Evolution de l'âge effectif de départ à la retraite



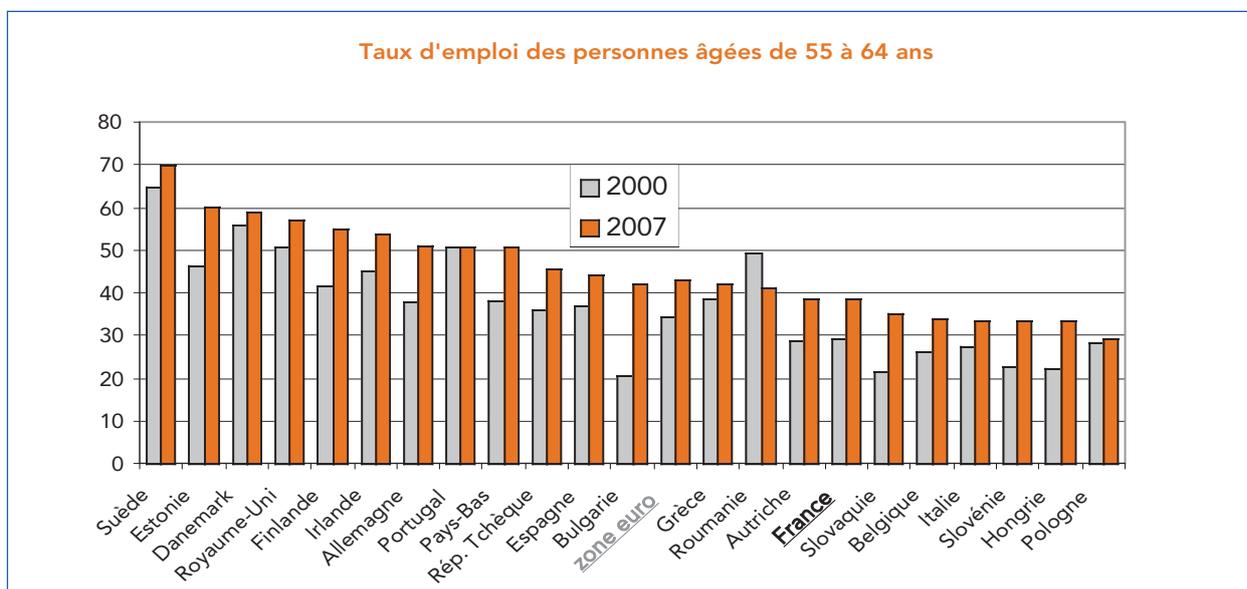
Source : Eurostat

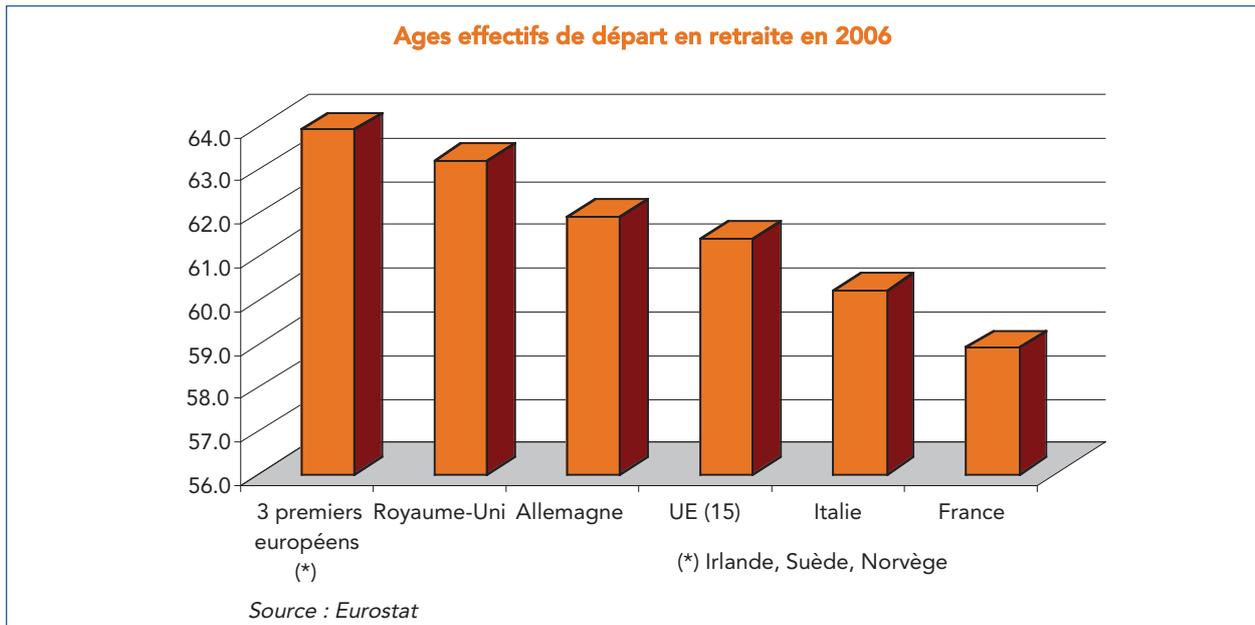
© Coe-Rexecode

après avoir fortement progressé entre 2001 et 2002 (de 58,1 à 58,8 ans).

De plus, la tranche d'âge des seniors (55 à 64 ans) recèle de fortes disparités de taux d'emploi entre les classes d'âge de 55 à 59 et celle de 60 à 64 ans. Dans le

Taux d'emploi des personnes âgées de 55 à 64 ans





cas de la France cela s'explique principalement par la limite d'âge qui réduit le nombre de personnes en activité au-delà de 60 ans. Seuls 15 % des personnes âgées de 60 à 64 ans occupent un emploi en France contre près du double dans l'Union européenne à quinze (29,4 %).

L'évolution démographique renforce l'impact du départ précoce à la retraite

L'évolution démographique représente un autre aspect de la problématique française, avec le départ à la retraite progressive des baby-boomers et en particulier leur arrivée préalable dans la tranche d'âge des seniors (60 ans en 2007 pour la première cohorte issue du baby-boom de l'après-guerre). Il y a là un effet de structure d'âge qu'il est nécessaire de prendre en compte pour apprécier la réelle évolution du taux d'emploi. Entre 2000 et 2006 l'emploi des seniors a gagné 8,7 points en France, passant de 29,4 à 38,1 % (dans l'ensemble des 15/64 ans) soit une progression de 29,6 %. Toutefois, durant cette période, un nombre croissant de baby-boomers a atteint 55 ans et plus en conservant leur emploi ce qui surpondère démographiquement le résultat². En appliquant le taux d'emploi de 2000 à la cohorte de 2006, on obtient un nombre d'emplois inférieur de 5,6 points à celui constaté, il s'agit de l'effet de

structure. Ainsi, à structure d'âge inchangée, le taux d'emploi des seniors entre 2000 et 2006, n'aurait progressé que de 29,4 % à 32,5 %, soit une progression de 3,1 points (contre +8,7 points sans correction de l'effet de structure), soit encore une hausse de seulement 10,7 % du taux d'emploi des seniors entre 2000 et 2006.

L'objectif de Lisbonne (un taux d'emploi des 55/64 ans à 50 %) est hors d'atteinte. Plus encore, le taux d'emploi des seniors devrait baisser à court-moyen terme. En 2008 comme lors des quatre années précédentes, plus de 100 000 personnes seront éligibles au dispositif de départs en retraite anticipé pour carrière longue mis en place lors de la réforme des retraites de 2003. De 2007 à 2010, la part des personnes âgées de 60 à 64 ans dans la population âgée de 55 à 64 ans devrait augmenter de 42,2 % à 48 %. Si le comportement d'activité reste inchangé d'ici 2010, cette évolution démographique devrait tirer à la baisse le niveau du taux d'emploi des personnes âgées de 55 à 64 ans. Le taux d'emploi des personnes âgées de 60 à 64 ans ressort en effet à seulement 15,6 % en France contre 55,6 % pour les personnes âgées de 55 à 59 ans. Il est respectivement de 27 et 57,8 % dans la zone euro pour ces mêmes catégories d'âge.

Les départs pour carrière longue

Nombre de départs

2004	126 412
2005	103 500
2006	108 357
2007	112 000
2008 (prévision)	109 000

Source : CNAV

² Cet effet est d'autant plus important que la cohorte précédente était une classe démographique creuse.



Les causes de l'abaissement de l'âge effectif de départ à la retraite en voie de raréfaction

Le marché du travail des seniors souffre principalement d'une atrophie de l'offre. Deux dispositifs sont à l'œuvre, participant à l'abaissement de l'âge effectif de départ en retraite, il s'agit des départs anticipés pour carrière longue et du dispositif des préretraites.

Le Départ Anticipé à la Retraite (DAR) : ce dispositif permet le départ en retraite dès 56 ans à condition d'avoir totalisé au moins 168 trimestres, soit 42 années, de cotisation. Il s'agit d'une mesure introduite dans la réforme des retraites de 2003 mise en place dès 2004. Cette mesure s'est traduite par le retrait anticipé de l'emploi de plus de 550 000 personnes (en poste ou demandeurs d'emploi) en cinq ans. Ces chiffres sont amenés à se réduire fortement au-delà de 2008 avec l'inéligibilité naturelle des générations suivantes aux conditions du DAR, de part leur durée normalisée de cotisation³. Pour l'année 2006 il y a eu 680 000 ouvertures directes de droits à la retraite (taux plein et réduit, source : CNAV), les DAR en représentent 16 %, à taux plein (22,8 % chez les hommes et 7,7 % chez les femmes).

Les préretraites: Même si le dispositif public connaît un net ralentissement depuis 1999, il est encore beaucoup employé par les entreprises, c'est le phénomène

des « préretraites maison ». Il reste toutefois très difficile à évaluer. D'après l'OCDE, plus d'un tiers des départs anticipés des entreprises employant plus de 500 salariés seraient dus aux plans de préretraite internes.

La part des recettes du Fonds de Solidarité Vieillesse (www.fsv.fr) constituée des contributions versées par les entreprises au titre des préretraites maison atteint 52 millions d'euros en 2006 et 90 millions en 2007. 2008 représentant la dernière année avant l'application du taux maximum de taxation (23,95 %), il est prévu un net fléchissement avec 30 millions de recettes.

Du point de vue de la demande de travail des seniors, nous avons analysé les coûts salariaux de cette classe d'âge pour y déceler un éventuel élément de contrainte à l'embauche de cette population. En effet s'il est avéré que les seniors français obtiennent un salaire plus élevé que la moyenne de leurs homologues européens, ce serait une cause supplémentaire de la faiblesse du recours à cette main d'œuvre. Au travers de l'enquête sur la structure des salaires menée par Eurostat en 2002, nous disposons des éléments de comparaison européens et internationaux, secteur par secteur. Nous avons sélectionné les secteurs d'activité les plus susceptibles de concentrer l'emploi des seniors, ceux à forte teneur technologique et ceux à faible teneur technologique. Nous mesurons l'écart entre les salaires bruts des seniors et la moyenne nationale toutes catégories d'âge confondues, branche par branche.

La France est très proche des moyennes européennes constatées, ce qui nous amène à conclure que l'approche salariale n'est pas un élément de nature à justifier l'écart du taux d'emploi de la France par rapport

³ Les personnes nées à partir de 1953 ont été tenues à la scolarisation jusqu'à 16 ans, ce qui a réduit la durée de leur carrière.

Ecart salarial des seniors à la moyenne sectorielle dans d'autre pays d'Europe (en %)				
Champs	Industrie	Construction	Commerce (yc HCR)	Activités financières
France	15,0	17,9	24,9	20,8
Zone euro	15,7	18,0	22,9	18,8
Europe à 15	12,9	16,3	16,3	10,6
Ecart salarial entre les seniors et la moyenne du secteur en 2002 (en %)				
Royaume-Uni	1,9	8,9	3,3	-2,5
Allemagne	11,7	16,5	12,5	9,2
Norvège	5,7	12,5	11,5	7,0
Espagne	26,8	9,2	28,6	26,8
Source : Eurostat				
Clé de lecture : en France, les salariés du secteur industriel âgés de plus de 55 ans touchaient un salaire supérieur de 15 % au salaire moyen dans l'industrie en 2002.				



à ses partenaires de la zone euro. En revanche la différence avec l'Europe à 15 dans les domaines du commerce et des activités financières (près du double pour ce secteur) induit des interrogations sur les spécificités de l'emploi. On sait par exemple que l'industrie bancaire française cherche à conserver ses seniors le plus longtemps en poste, le temps d'organiser la relève des baby-boomers, ce qui peut avoir un impact sur les salaires. La grande disparité des écarts salariaux sectoriels dans les autres pays d'Europe ne nous permet pas de conclure à l'influence décisive du niveau de salaire moyen des seniors sur leur taux d'emploi.

Des solutions tardives aux résultats incertains

Nous avons présenté le plan de développement de l'activité des seniors mis en œuvre par le précédent gouvernement et ses limites dans le document de travail n° 2 de Coe-Rexecode. Deux séries de mesures concernent directement l'emploi des seniors en France :

- La loi de financement de la Sécurité Sociale 2008 (LFSS2008) agit principalement sur les comportements de mise en retraite ou en préretraite des employeurs en durcissant la taxation sur les préretraites est en limitant la possibilité de mise en retraite d'office, repoussée à 65 ans.

- Le dispositif seniors en projet pour 2008 fixe comme objectif de développer le Contrat Initiative Emploi auprès des seniors (35 000 prévus en 2008, soit 64 % des 54 000 contrats actifs en moyenne en 2007, pour toutes les catégories d'âge). L'ambition de cet objectif doit être ramenée au constat d'échec du CDD senior (moins de cent contrats de ce type auraient été signés selon les propos de Xavier Bertrand), qui montre la difficulté de mise en place concrète de dispositifs d'encadrement contractuel du travail des seniors en France.

Ainsi, d'un côté la problématique de l'emploi des seniors est abordée sous l'angle de l'augmentation de l'âge effectif de départ en retraite et donc de l'accroissement de l'offre de travail. De l'autre côté, une amélioration de l'employabilité des seniors sous forme de contrats aidés vise à développer la demande de travail de la part des entreprises.

Une des pistes de développement du taux de participation des seniors à l'emploi, comme des juniors, passe par le développement du travail à temps partiel dans ces classes d'âge. Une rapide comparaison montre que les pays d'Europe qui ont les taux d'emploi des personnes situées dans les classes d'âge extrêmes (15-24 ans et 50-

Taux d'emploi et proportion de l'emploi à temps partiel parmi les employés en 2007

15 à 24 ans

	Taux d'emploi	Part de l'emploi à temps partiel
Zone euro	38,0	25,3
Pays-Bas	68,3	69,7
Danemark	65,3	55,4
Royaume-Uni	52,2	34,6
Finlande	44,6	38,0
Allemagne	45,3	20,3
Suède	42,2	40,2
Espagne	39,1	21,3
France	31,6	22,7
Italie	24,7	18,8

50 à 64 ans

	Taux d'emploi	Part de l'emploi à temps partiel
Zone euro	54,9	20,0
Suède	74,9	25,5
Danemark	67,1	20,9
Royaume-Uni	65,1	27,6
Finlande	64,2	13,7
Allemagne	61,5	27,1
Pays-Bas	61,3	46,4
Espagne	53,4	10,1
France	53,5	18,4
Italie	46,5	10,1

Source : Eurostat, enquêtes forces de travail

64 ans) les plus élevés sont fréquemment ceux pour lesquels la proportion de personnes employées à temps partiel dans les personnes en emplois de ces classes d'âge est la plus élevée.

A l'inverse, les pays du sud de l'Europe comme l'Espagne, l'Italie et la France cumulent à la fois les plus faibles taux d'emploi dans les classes d'âge des 15-24 ans et des 55-64 ans avec les plus faibles taux de recours relatif au temps partiel pour les effectifs en emplois de ces mêmes classes d'âge. De même, dans certains pays, comme les Pays-Bas, l'Allemagne ou le Danemark, la progression du taux d'emploi des seniors observé depuis dix ans s'est accompagné d'une progression de la part de l'emploi à temps partiel dans l'emploi total des personnes de la classe d'âge des 50-64 ans.



Fiche thématique n° 5

Contrats aidés du Plan de cohésion sociale

Le nombre de bénéficiaires de contrats aidés recule tandis que leur durée moyenne se réduit. Dans le même temps, la France est le pays d'Europe qui dépense le plus pour ce type de dispositif.

Quatre contrats aidés ont été créés par le Plan de Cohésion Sociale le 18 janvier 2005. Deux concernent le secteur marchand (CIE et CI-RMA). Les deux autres (CAE et CA) s'adressent au secteur non-marchand (collectivités publiques et associations).

Contrat Initiative Emploi (CIE)

Ce contrat ouvre une aide forfaitaire de l'Etat (maximum 47 % du SMIC) à la rémunération du salarié. Il est ouvert à toute personne présentant des difficultés d'insertion. Il passe par la convention avec l'ANPE.

Contrat d'Insertion – Revenu Minimum d'Activité (CI-RMA)

Ce contrat s'adresse aux bénéficiaires du RMI, des ASS, de l'API ou de l'AAH. Il permet de verser à l'employeur une aide forfaitaire du montant du RMI (447,91 euros/mois en 2008).

Le Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE)

Les critères d'éligibilité sont les mêmes que pour le CIE. Ce contrat donne droit à une aide forfaitaire pouvant représenter jusqu'à 95 % du SMIC et à l'exonération des cotisations patronales d'assurances sociales et d'allocations familiales (dans la limite du SMIC horaire).

Le Contrat d'Avenir (CA)

Ce contrat est uniquement ouvert au temps partiel (26 heures hebdomadaires) et aux titulaires des minima sociaux. L'employeur perçoit le RMI, est exonéré des mêmes cotisations sociales que pour le CAE et touche une prime de cohésion sociale correspondant au différentiel entre le salaire brut versé et le RMI (75 % la première année et 50 % les deux suivantes). Le contrat d'avenir donne également droit à percevoir une prime à l'intégration durable (1 500 euros) en cas de conclusion d'un CDI au moins 6 mois après le début du contrat. Ces

contrats coexistent encore avec certains des anciens dispositifs de contrats aidés.

Le coût unitaire moyen (non pondéré) pour ces seuls quatre contrats du plan de cohésion sociale est de 2 650 euros en 2006 et 2 720 euros en 2007 (par an), en considérant une progression identique à celle du SMIC depuis 2005. Les écarts sont faibles entre secteurs puisque la moyenne de coût de contrat marchand est de 2 600 euros contre 2 800 euros dans le secteur non marchand en 2007.

Toutefois, les coûts totaux montrent l'ampleur du déséquilibre sectoriel avec un montant de 162 millions d'euros dépensés en contrats marchands en 2007 (toujours en projetant les chiffres 2005 en fonction du SMIC) contre 819 millions en contrats non-marchands.

Les effectifs font état d'un phénomène « confidentiel » dans le secteur marchand avec 76 000 contrats actifs en moyenne en 2007 (dont 54 000 CIE). Le stock de contrats initiative emploi (nouvelle formule) est même tombé à 24 300 fin 2007 alors que subsistaient encore 49 000 CIE ancienne formule (préalable au plan de cohésion sociale). Pour leur part, les contrats jeune en entreprise (hors plan de cohésion sociale) ont eu tendance à progresser courant 2007 passant de 119 500 fin 2006 à 133 800 fin 2007. Les contrats non marchands, issus du Plan de cohésion sociale sont au nombre de 264 000 (dont 179 000 CAE), stock moyen sur l'année et ressortent au même niveau fin 2006 et fin 2007.

Les créations de contrats aidés du secteur non marchand restent plus dynamiques que celles du secteur marchand

Depuis la mise en place de ces dispositifs, on assiste à une réduction de la durée moyenne des contrats, notamment du contrat initiative emploi (de 18 à 12 mois). Le raccourcissement des durées suggère que



ces contrats sont de plus en plus employés pour faire face à des besoins ponctuels. La réduction du budget alloué au CIE agit également sur la durée autorisée des contrats.

Les bénéficiaires de minima sociaux sont en forte progression dans les contrats non marchands, ils représentent 68 % des nouveaux contrats en 2007 contre 44 % en 2006 et 30 % en 2005. Dans le secteur marchand, il y a également une augmentation sensible du nombre de bénéficiaires de minima de 7 % en 2005 à 12 % en 2006 et 28 % en 2007. Cette situation suggère que le secteur non marchand reste encore la solution de sortie du chômage la plus employée par ce public.

Les contrats marchands sont conclus principalement (70 %) dans le secteur tertiaire. Les métiers en tensions y sont sous représentés, c'est le cas pour le bâtiment/travaux publics qui ne comptent que pour 4,4 % des CIE signés en 2006, en baisse de 10 % par rapport à 2005. Dans ce même secteur, le nombre de CI-RMA signés en 2006 est en recul de 14 % par rapport à

2005 (dépassant de 6,5 % à 5,6 % du total des contrats actifs). La taille des entreprises signataires est également en recul avec une progression de la part des CIE présents au sein des structures de deux salariés ou moins de 33,7 % à 38,2 % en 2006. Toutes les autres catégories de taille d'employeurs pour ce contrat étant en recul par rapport à 2005. En revanche les CI-RMA connaissent l'évolution inverse, les entreprises de vingt salariés et plus relancent les embauches via ce type de contrat (de 17,6 % du total en 2005 à 19,5 % en 2006) tandis que les entreprises de neuf salariés et moins reculent légèrement (71,3 % en 2006 contre 73 % en 2005). La capacité des plus grandes structures à prendre en charge les bénéficiaires de minima sociaux dont l'employabilité moyenne est plus basse que celle des autres demandeurs d'emplois paraît ainsi se renforcer. Les efforts consentis par les employeurs pour l'accompagnement et la formation des titulaires de contrats aidés restent nettement plus importants dans le secteur non marchand.

Formation et accompagnement pour les contrats aidés du secteur non marchand						
Flux d'embauche	CAE		Contrat d'avenir		Non marchand	
	2005	2006	2005	2006	2005	2006
Accompagnement vers l'emploi*	57,7	58,8	83,4	77,7	60,7	65,6
- interne (tuteur)	44,4	45,6	52,6	54,4	45,3	48,8
- externe (organisme extérieur)	6,6	6,8	9,5	8,2	6,9	7,3
- interne et externe	6,7	6,4	21	15,2	8,4	9,5
Accompagnement social*	4,7	3,7	16,3	16,6	6	6,8
Formation programmée*	54	58,5	84,8	86,9	57,6	65,4
Adaptation au poste	39,6	46,9	62,5	69,8	42,5	52,5
Remise à niveau	5,8	4,3	8	7,1	6	5
Qualification	8,6	7,3	13,3	9,9	9,1	7,9

* Les données collectées sont purement déclaratives. De plus, une même personne peut cumuler plusieurs types d'accompagnement.
Champ: embauches en conventions initiales, France entière.
Lecture : en 2006, 58,5 % des conventions initiales CAE prévoyaient une formation
Source : Dares

Formation et accompagnement pour les contrats aidés du secteur marchand						
Flux d'embauche	CIE		CI-RMA		Marchand	
	2005	2006	2005	2006	2005	2006
Accompagnement vers l'emploi*	20,0	19,0	49,4	35,9	20,5	20,6
- interne (tuteur)	18,5	17,5	41,4	30,8	18,9	18,8
- externe (organisme extérieur)	0,9	0,9	3,9	2,6	0,9	1,0
- interne et externe	0,6	0,6	4,1	2,4	0,7	0,8
Accompagnement social*	0,3	0,4	0,9	1,2	0,4	0,4
Formation programmée*	36,8	36,4	47,5	47,8	37,0	36,7
Adaptation au poste	31,1	31,4	40,6	42,2	31,3	31,7
Remise à niveau	1,5	1,6	2,4	2,6	1,5	1,6
Qualification	4,2	3,4	4,5	3,0	4,2	3,4

* Les données collectées sont purement déclaratives. De plus, une même personne peut cumuler plusieurs types d'accompagnement.
Champ: embauches en conventions initiales, France entière.
Source : Dares

**Effort financier public en faveur des emplois aidés en 2005**

	Coût en % du PIB		Milliers de participants par mesure		Coût par participant (en euros)	
	Incitation à la création d'emplois	Création directe d'emploi	Incitation à la création d'emplois	Création directe d'emplois	Incitation à la création d'emplois	Création directe d'emplois
UE à 15	0,13	0,075	4 006,7	830,3	3 342,1	9 347,2
Danemark	0,446	0	36,5	0,0	25 467,5	14 000,0
Allemagne	0,051	0,098	106,5	365,3	10 820,9	6 005,2
Espagne	0,29	0,066	2 264,7		1 161,1	
France	0,126	0,181	531,4	265,2	4 040,3	11 651,9
Italie	0,202	0,01	663,0	43,5	4 338,5	3 337,6
Pays-Bas*	0,175	0,178	64,8		13 647,1	
Finlande	0,111	0,068	19,4	9,6	8 986,7	11 112,6
Suède	0,454		105,5		12 363,8	
Roy.-Uni	0,014	0,005		7,0		12 000,0

Source : Eurostat
* en 2004

Le taux d'accès à la formation des employés aidés dans le secteur marchand est toutefois bien supérieur à celui de l'ensemble du secteur privé (22 %). L'écart avec le secteur public (32 % de taux d'accès des salariés) est néanmoins plus grand dans les contrats aidés (10 points d'écart pour l'ensemble des salariés contre 28 pour les contrats aidés). Ces derniers incluent cependant le secteur associatif au contraire de la statistique de formation des salariés du public.

Ces dispositifs d'emploi aidé n'ayant été mis en place que récemment, nous ne disposons pas de données fiables sur les trajectoires d'emploi des bénéficiaires de ce type de contrat.

**L'action publique en faveur
des contrats aidés est un peu plus forte
en France qu'en Europe**

La comparaison européenne des efforts nationaux consacrés à la promotion des emplois aidés passe par l'attention envers le nombre de participants et les

montants publics alloués dans chaque pays à l'incitation à la création d'emplois et à la création directe d'emplois. Ces deux types de mesures peuvent être approchées comme indicatrices des efforts en faveur des emplois aidés respectivement dans le secteur marchand et dans le secteur non marchand.

Les indications fournies par Eurostat suggèrent qu'en 2005, la France consacrait le même montant de son PIB à l'incitation à la création directe d'emplois (dans le secteur marchand) que l'ensemble des pays de l'Union européenne à quinze. Le montant de la dépense publique par participant à ce type de dispositif serait cependant plus élevé en France (4 040 euros par an) que dans l'UE à quinze (3 342 euros). La part du PIB français consacré aux emplois aidés non marchands (0,18 %) représentait pour sa part un montant près de 2,5 fois supérieur à celui consacré par l'ensemble des pays de l'UE à quinze (0,07 %). Le coût par participant à la création directe d'emplois par les administrations publiques était de 11 651 euros en France en 2005 contre 9 350 euros dans l'Union européenne à quinze et 6 000 euros en Allemagne.



Fiche thématique n° 6

Création d'entreprises et création d'emplois

La France demeure l'un des pays européens les plus dynamiques dans la création d'entreprises, notamment avec le Royaume-Uni. Cependant, une tendance à la réduction de la taille de ces jeunes entreprises semble se dessiner, *a contrario* du Royaume-Uni.

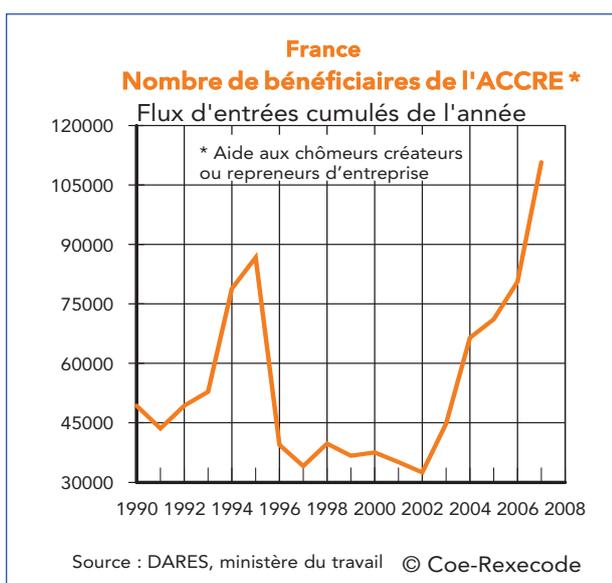
En 2006, les 2 651 190 entreprises françaises employaient 16 232 932 salariés, pour une moyenne de 6,1 salariés par entreprise. 59 % des entreprises de moins de 250 salariés n'en avait aucun et 35 % en comptait moins de dix¹. Les secteurs les plus attractifs pour la création d'entreprise ont été la construction, le commerce et les services aux entreprises et aux particuliers. Ces secteurs représentent 76 % des créations en 2007 avec 246 088 entreprises créées. Les activités immobilières ont également vu s'accroître les créations d'entreprises : celles-ci ayant progressé de 7 079 en 2000 à 19 805 en 2007. Un fort ralentissement apparaît néanmoins dans l'immobilier avec une progression annuelle de 2,5 % en 2007 alors qu'elle avait été de 90 % entre 2000 et 2006.

En 2007, c'est dans le secteur des transports que la progression des créations d'entreprises a été la plus forte (+22,4 %) suivi des industries agro alimentaires

(+18,4 %) et de l'industrie hors IAA (+17,1 %). Avec une analyse plus fine, on constate que la hausse des créations d'entreprises de transport est plus vive dans le transport routier (+42 %) et les taxis (+27 %). Les créations dans l'industrie agro-alimentaire sont soutenues par la boulangerie, en particulier artisanale (+34 %), pour 75 % des créations du secteur. Le rebond industriel est principalement dû aux entreprises de recyclage.

La progression du nombre d'emplois non salariés trouve pour écho un nombre croissant de chômeurs bénéficiaires de l'ACCRE (aide aux chômeurs créateurs ou repreneurs d'entreprise). Cette aide a concerné 103 900 personnes sur l'ensemble de l'année 2007 après 76 600 en 2006. Le nombre de bénéficiaires a ainsi dépassé ses précédents points hauts du début des années 1990.

L'évaluation de l'impact des créations d'entreprise sur l'emploi comprend deux mécanismes distincts, la réduction du chômage par le nombre de créateurs et celui des embauches liées aux créations.



La création d'entreprise représente une opportunité croissante de sortie du chômage

En 2006, 40 % des créateurs d'entreprises étaient des demandeurs d'emplois, ce qui a contribué à retirer des listes du chômage 114 941 personnes pour une baisse totale du nombre de demandeurs d'emploi (de catégorie 1 et 6) de 250 000 courant 2006. Ils étaient 72 777 dans ce cas en 2002 et représentaient 34 % des créateurs. La création d'entreprise a donc permis à près de 5 % des demandeurs d'emploi de retrouver une activité en 2006, contre 3 % en 2002.

Il n'existe pas de lien solide entre le taux de mortalité d'une entreprise et le statut de demandeur d'em-

¹ PME 2007, Rapport Oseo sur l'évolution des PME.



ploi de son créateur. En conséquence de quoi c'est la statistique moyenne qui s'applique pour évaluer le risque de retour au chômage de ces créateurs. La dernière donnée connue concerne les entreprises créées en 2002 et fait ressortir un taux de survie à trois ans de 69,4 % tous secteurs confondus contre 63,4 % pour les entreprises créées en 1998. Si l'on extrapole les observations de la cohorte de créations d'entreprise de 2002 à celle de 2007, cela signifie qu'environ 35 000 personnes pourraient réintégrer les statistiques du chômage d'ici à 2010. Cette évaluation est un maximum, les disparitions d'entreprise pouvant résulter par exemple de rachat par une autre entreprise et ne signifie pas forcément un retour au chômage du créateur de l'entreprise. De plus, les créateurs non inscrits à l'ANPE ou inactifs (étudiants, personnes au foyer, retraités...) représentent 9 % supplémentaires (contre 14 % en 2002) soit 25 862 personnes.

De moins en moins d'emplois sont générés par les créations d'entreprises

Deux éléments sont à observer pour évaluer l'impact des créations d'entreprise sur l'emploi : les emplois générés au moment de la création et ceux créés *in fine* par les entreprises ayant réussi à se maintenir en activité à trois ou cinq ans.

En 2007, 87 % des entreprises créées n'ont aucun salarié, cette proportion n'était que de 77,5 % en 2000. Le graphique suivant montre une forte corrélation entre

Emploi total par entreprise lors de la création (salarié et non salarié)

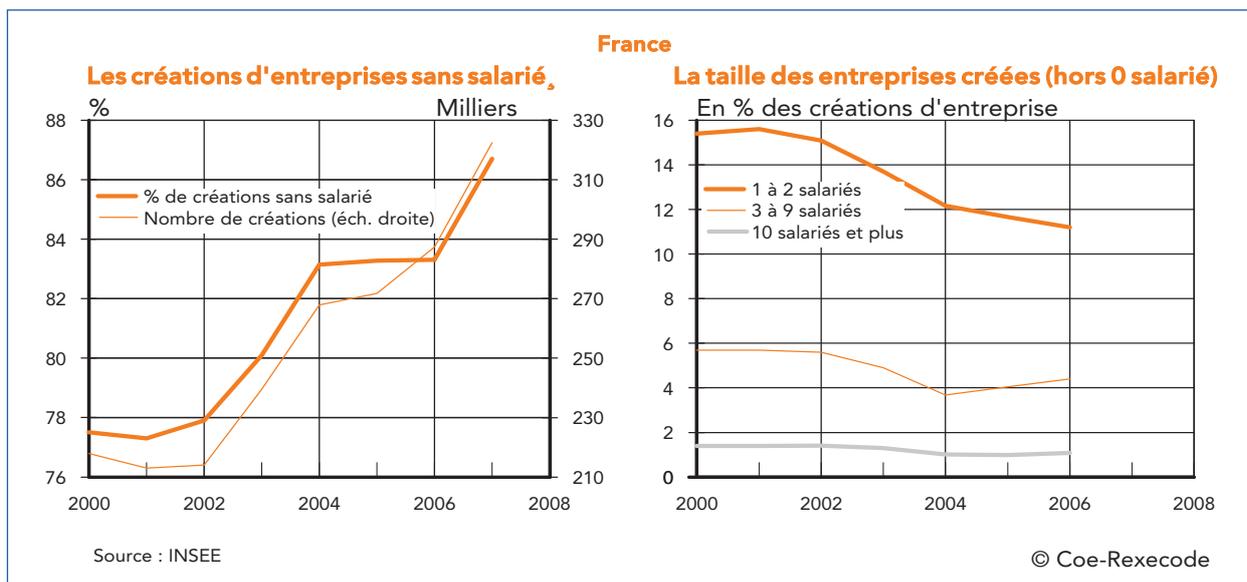
	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Espagne	2,09	1,99	1,84	1,84	1,77	1,69
France			1,90			1,60*
Italie	1,43	1,53	1,47	1,42	1,38	1,45
Suède	1,35	1,30	1,36	1,33	1,33	1,33
Royaume-Uni	3,04	3,36	2,96	2,69	2,47	2,46

Source : Eurostat, enquête Sine (INSEE).
* en 2006

le dynamisme des créations et celui des créations sans salarié.

L'incitation des différents dispositifs (facilitation à l'entrée sur le marché et programmes d'encadrement notamment pour les demandeurs d'emploi) amène à la création un public de plus en plus large, ce qui a pour corollaire de réduire la taille initiale moyenne des entreprises. Elle passe de 1,9 emploi en 2002 à 1,6 en 2006 (dont 0,6 salarié). C'est particulièrement le cas pour les créations avec un à deux salariés, il y a donc un effet substitution avec les entreprises créées sans salarié. L'efficacité marginale de la création d'entreprises à la création d'emplois salariés est par conséquent décroissante (sans compter le risque accru de mortalité en fonction de la taille initiale).

Les conditions économiques (situation de l'emploi, revenus...), sociales (conjoint, satisfaction dans son poste...) et financières (capital de départ, financement bancaire...) de la création d'entreprise n'expliquent pas intégralement le développement de l'entreprise « solo ». En 2006, 64 % des créateurs ont pour motiva-



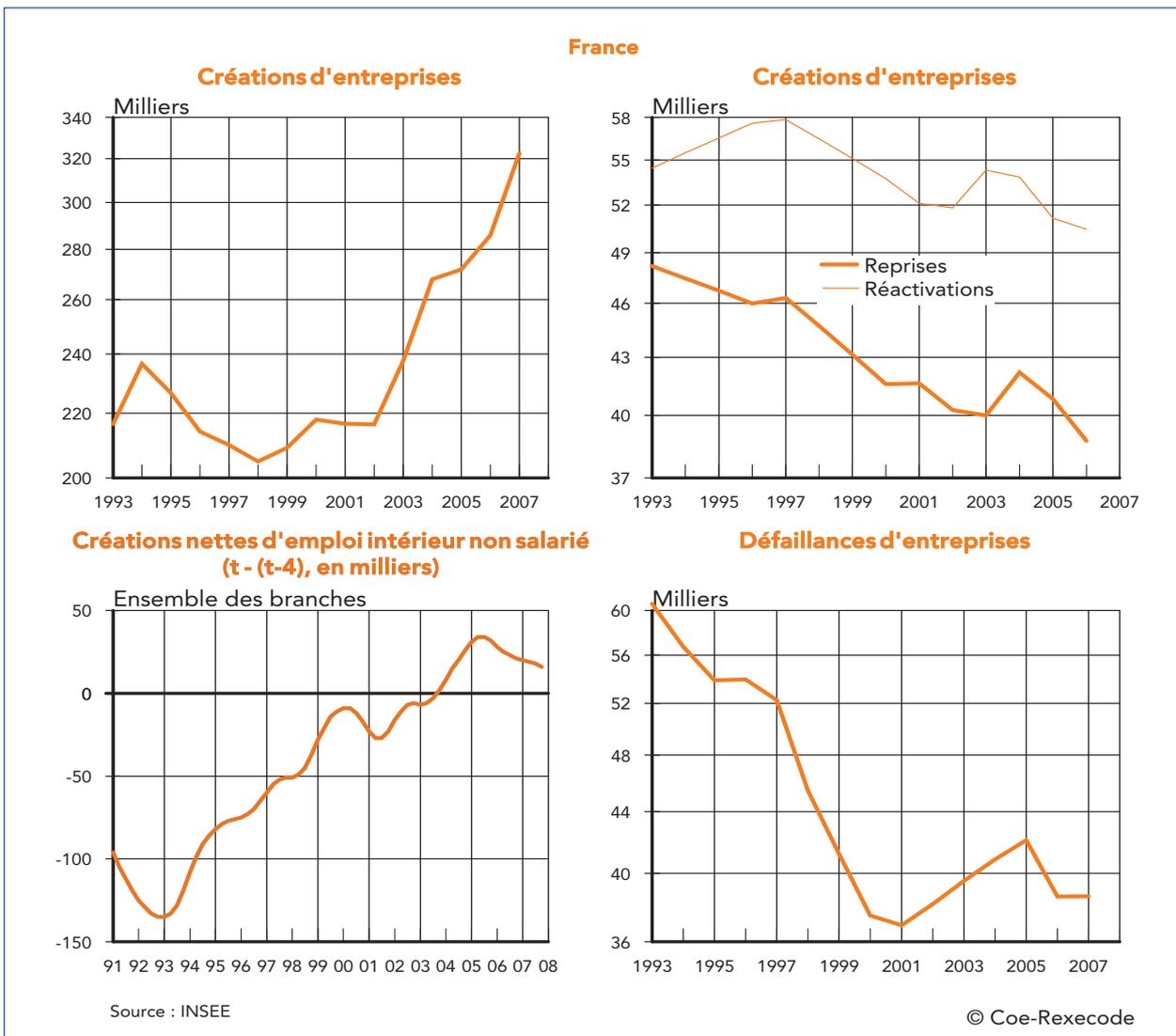


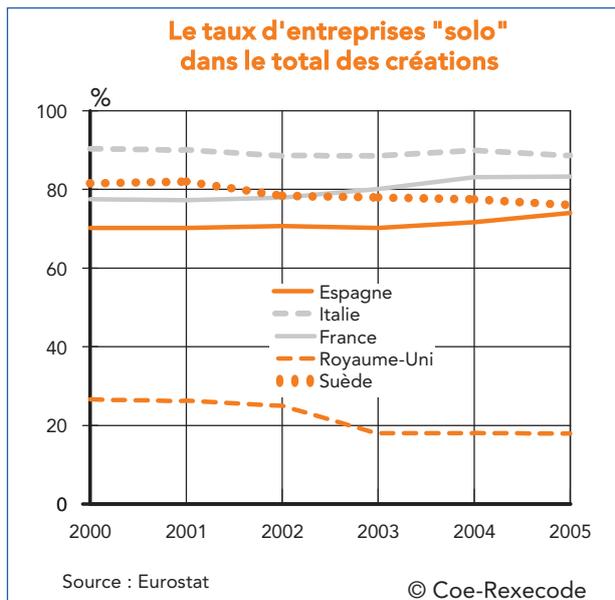
tion principale d'assurer essentiellement leur propre emploi, soit dix points de plus qu'en 2002 (70 % chez les chômeurs créateurs mais 60 % chez les autres). Il en découle que ces chefs d'entreprise développent une moindre propension à l'embauche, particulièrement dans le cadre des arbitrages entre développement (nécessitant une embauche) et maintien de l'activité à un niveau satisfaisant ses propres besoins.

Une étude de l'Insee a suivi en 2005 l'évolution de l'emploi dans les PME créées en 2002. L'emploi total a progressé de 37,7 %, en particulier l'emploi salarié (+94 %) au détriment de l'emploi non salarié (-10 %). Il y a un effet de transfert, les chefs d'entreprise validant la pérennité de leur activité en se salariant. Il y a bien une progression de l'embauche salariée qui fait néanmoins apparaître un solde net négatif (de 32 320 soit 8 % des emplois initiaux) compte tenu des disparitions d'entreprises. Toutefois le bilan reste très clairement positif

puisque, trois ans après leur création, les entreprises créées ont généré 361 308 emplois dont 233 000 emplois salariés. Donc chaque entreprise créée en 2002 (qu'elle soit encore présente en 2005 ou non) a induit 1,74 emploi dont 1,12 emploi salarié en 2005. En appliquant ces résultats aux créations réalisées en 2007, toutes choses égales par ailleurs, on peut s'attendre en 2010 à avoir 561 000 emplois supplémentaires dont 361 000 salariés, sous l'hypothèse où le taux de défaillances reste inchangé.

Une différence demeure : la taille initiale des entreprises créées en 2007 est sensiblement inférieure à celles créées en 2002 (si l'on fait l'hypothèse que la taille des entreprises créées en 2007 est identique à celle des entreprises créées en 2006). Pour évaluer l'impact de la tendance à la réduction de la taille initiale des entreprises nouvellement créées, nous répercutons les écarts de niveau initial d'emploi constatés entre les entreprises





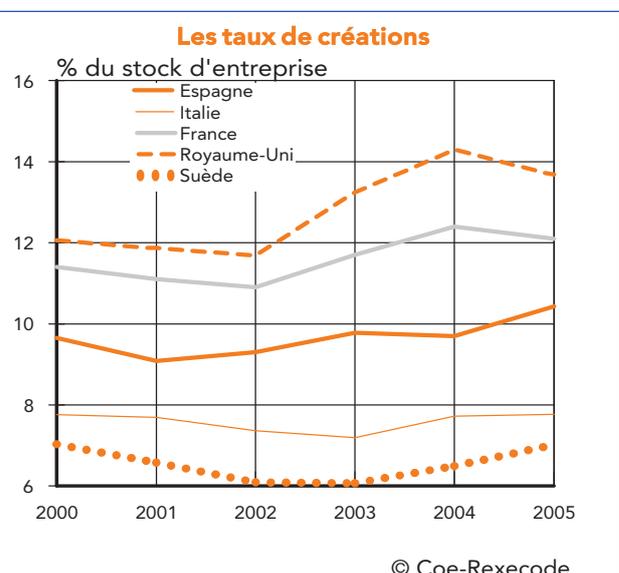
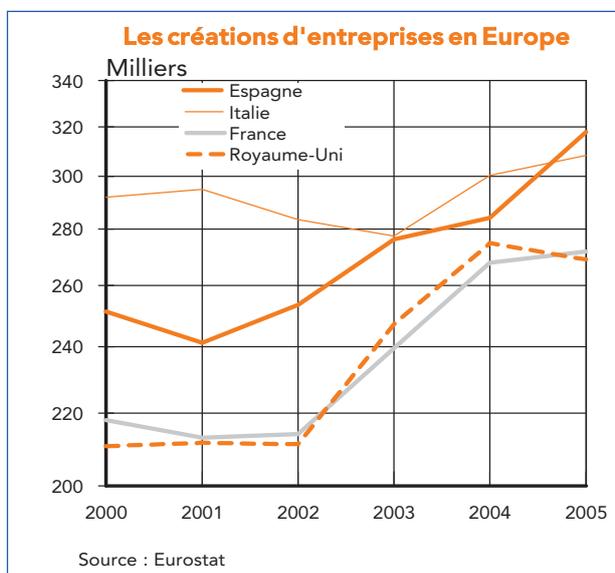
La France confirme ses bonnes performances en créations d'entreprises par rapport à ses partenaires européens

La plupart des grands pays européens ont également connu un fort développement de la création d'entreprise, à l'exception de la Suède où le nombre de créations est resté quasiment stable entre 2000 (35 651 créations) et 2005 (40 883).

Le décollage de la création d'entreprise au Royaume Uni s'est produit de manière simultanée à celui observé en France à partir de 2002. Le taux de création d'entreprise (rapport du nombre de créations dans une année donnée au stock d'entreprises existantes) au Royaume-Uni progresse toutefois plus vivement qu'en France. Le taux de création fait apparaître un net contraste entre le binôme France/Royaume-Uni et les autres pays. Ces derniers demeurant en dessous de la barre des 10 %.

La bonne performance de la France est confirmée lorsque l'on observe la survie des entreprises à trois ans. Avec 69,4 % des entreprises créées en 2002 encore en activité en 2005, les créations françaises ont le deuxième meilleur taux de survie après la Suède (78,4 %), sensiblement devant le Royaume-Uni (64,4 %) qui a le plus mauvais taux de survie à trois ans. La taille initiale à la création est là encore un élément d'appréciation dans lequel la France se distingue en se portant au deuxième rang des pays étudiés avec 1,9 emploi par création en 2002 derrière le Royaume-Uni à 2,36. Toutefois le chiffre français pour 2006 (1,6) montre un

créés en 2002 et en 2006 (à taux de survie identique sur les créations de 2007). Les projections pour 2010 ne font plus état que de 473 000 emplois créés dont 250 000 salariés soit 1,47 emploi par entreprise créée sur l'emploi, dont 0,78 emploi salarié. Cela représente une baisse du nombre d'emplois de 15 % à la création et de 30 % à terme, par rapport aux emplois issus des entreprises créées en 2002 (p. 36). Avec le développement de l'entreprise « solo », le rapport entre les emplois salariés initiaux et finaux est inférieur à 1 (0,78) ce qui signifie qu'il y a destruction d'emplois pendant le développement des entreprises nouvelles, même si le bilan net reste positif pour l'économie.





Emplois par entreprise, trois ans après la création

2005

Espagne	2,98
France	2,61
Italie	2,53
Suède	1,74
Royaume-Uni	4,38

Source : Eurostat et enquêtes INE pour la France (Insee)

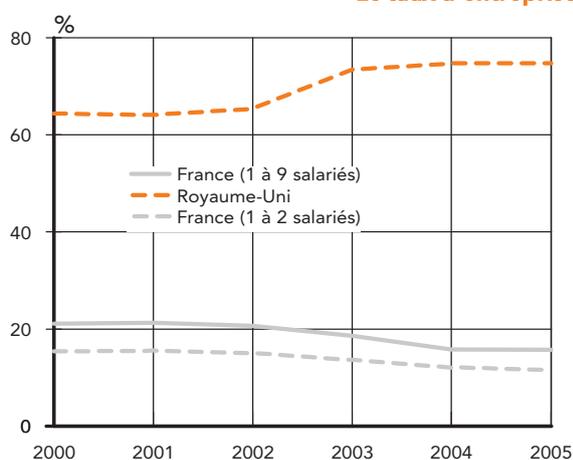
net recul, également observé en Espagne et au Royaume-Uni, ces deux pays étant un peu mieux placés en 2005.

La réduction de la taille initiale des entreprises françaises provient principalement du développement de l'entreprise « solo » dans le total des créations. Cette tendance se retrouve également, bien que plus faiblement, en Espagne (+5,4 % d'entreprises solos créées entre 2000 et 2005). La France est le pays qui a connu la réduction la plus rapide de la taille de ses entreprises nouvellement créées, sans toutefois atteindre les niveaux de l'Italie (respectivement 83,3 % et 88,6 % des entre-

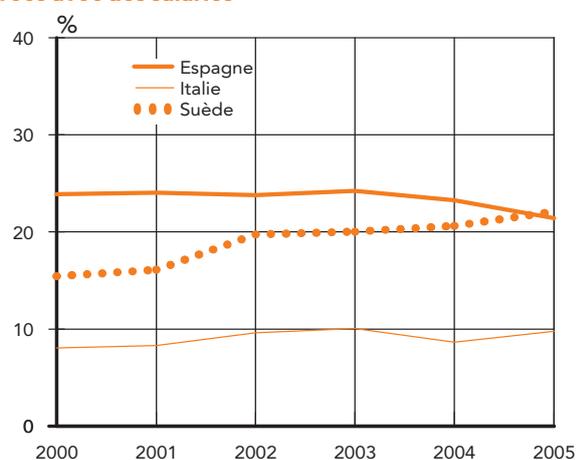
prises sont des entreprises « solo »). On assiste également au découplage complet entre France et Royaume-Uni (17,9 %) sur ce critère. Le constat est encore plus flagrant en comparant les proportions d'entreprises comprenant de 1 à 4 salariés à la création. Nous avons dû prendre la part des entreprises de 1 à 9 pour la France, les données disponibles étaient 1 à 2 ou 3 à 9.

Les éléments précédents peuvent être synthétisés de la manière suivante : à mesure que le Royaume-Uni crée davantage de nouvelles entreprises, la proportion de celles comprenant des salariés à la naissance s'accroît. Tandis qu'en France plus le nombre d'entreprises créées est élevé, plus leur taille initiale se réduit. On peut également remarquer qu'une tendance baissière de la proportion d'entreprises avec salariés s'est dessinée en Espagne. La création d'entreprises est un vecteur de créations d'emplois et de sortie du chômage. Toutefois, avec la réduction de la taille des entreprises à la date de leur création, l'impact marginal qu'exercent ces créations d'entreprises sur les créations d'emplois s'est affaibli.

Le taux d'entreprises créées avec des salariés



Source : Eurostat



© Coe-Rexecode



Fiche thématique n° 7

L'emploi indépendant

Les effets de la création d'entreprise, domaine dans lequel la France est en pointe en Europe, ne suffit pas pour dominer le classement européen des créations d'emplois non salariés. En stocks, la France conserve une place en retrait par rapport aux autres pays européens.

L'évolution du nombre d'emplois non salariés a de nouveau été positive en 2007, prolongeant une tendance à l'œuvre depuis 1993 en dehors du secteur agricole. A l'inverse, tant l'industrie, la construction que les activités de services ont été créatrices nettes d'emplois non salariés en 2007.

Au global, les créations nettes d'emplois non salariés se modèrent quelque peu après avoir atteint un point haut en 2005. Pourtant, les créations d'entreprises restent nombreuses et même en accélération : 322 448 entreprises ont créées en France en 2007, soit un niveau record (+12,2 % par rapport à 2006). Une accélération comparable avait été constatée en 2004, suite à la mise en place du dispositif Dutreil (+11,9 %). Depuis 2002, le nombre de créations d'entreprises a bondi de 50 %. Au nombre des créations s'ajoutent également les reprises et les réactivations d'entreprises (inactives depuis au moins un an). Toutefois le volume de ces deux activités connaît une baisse tendancielle marquée qui semble attendre le rebond démographique des départs en retraite massifs des chefs d'entreprise actuels. Les reprises représentent 12 % de l'ensemble des créations et les réactivations 15,7 % en 2006. De plus, les défaillances d'entreprises (qui correspondent en moyenne à 15 % des cessations d'activité totales) restent à des niveaux très bas et n'ont touché que 38 618 entreprises (chiffre provisoire) en 2007. La reprise de l'emploi non salarié en France reste relativement lente au regard de celle que connaissent l'ensemble de ses voisins européens. En 2007, le nombre d'emplois non salariés en France a tout juste retrouvé son niveau de 1998, soit 20 % en dessous de celui de 1991.

La progression du nombre d'emplois non salariés en France reste inférieure à celle de l'Allemagne où le nombre d'emplois indépendants a augmenté de 1,8 % en 2007. En ce qui concerne l'Italie, les emplois non salariés ont augmenté comme en France (0,8 %) après avoir sévèrement chuté en 2005 (-4 %). En 2007, le nombre d'emplois indépendants est tout juste égal à celui de 2000. En Espagne, l'emploi indépendant a sérieusement ralenti en 2007 (+0,2 %). Au total, dans la zone euro, l'emploi indépendant a progressé de 0,9 % en moyenne annuelle en 2007 après 0,8 % en 2006. Sur plus longue période, l'emploi indépendant dans l'ensemble de la zone euro se situe en 2007 près de 4 % au-dessus du niveau qui était le sien au début de la décennie 1990. Enfin, la France reste l'un des pays européens où l'emploi indépendant est le moins développé. Il représente en 2007 un peu plus de 10 % de l'emploi total, contre 15,2 % dans l'ensemble de la zone euro. Cette proportion est de plus de 24 % en Italie.

Part de l'emploi indépendant* dans l'emploi total

En % de l'emploi total	2000	2006	2007
Zone euro	15,0	15,3	15,2
Italie	24,2	24,6	24,3
Espagne	18,0	16,5	16,5
Royaume-Uni	11,9	13,0	13,1
Pays-Bas	10,4	12,2	12,6
Finlande	13,0	12,3	12,0
Allemagne	10,1	11,1	10,9
France	10,1	10,3	10,2
Suède	10,3	10,4	10,3
Danemark	7,7	8,4	8,5

Source : Eurostat, enquête forces de travail
* Employeurs et indépendants / emploi total



Fiche thématique n° 8

L'emploi public

Le ralentissement de la progression de l'emploi public en France ne doit pas cacher les importants transferts effectués au nom de la décentralisation ni l'effet de la réduction des contrats aidés du secteur non marchand.

La progression des effectifs des administrations publiques aurait été légèrement moindre en France que dans la zone euro au cours des douze derniers mois selon les estimations fournies par l'OCDE. L'utilisation du conditionnel s'impose, les effectifs de la fonction publique étant connu de manière précise avec retard. En s'inscrivant à 22,7 % de l'emploi total, le poids des effectifs de l'administration publique en France reste toutefois nettement supérieur à celui observé dans l'ensemble de la zone euro (moins de 15 %). C'est tout autant l'écart de ces poids qu'il convient d'observer que leurs dérives relatives. Depuis 2003, le poids des effectifs des administrations publiques dans l'emploi total a reculé de 0,6 point dans la zone euro. Il a reculé de seulement 0,06 point en France de 2003 à 2007 selon les estimations de l'OCDE.

Le non remplacement des départs n'est pas encore une réalité statistique

Le ralentissement de l'emploi dans les administrations publiques en France au cours de la période récente

reflète plus le recul du nombre d'emplois aidés dans le secteur principalement non marchand que l'impact du remplacement incomplet des fonctionnaires d'Etat partant en retraite. Rappelons en outre, la « règle » du non-remplacement d'un fonctionnaire d'Etat sur deux partant à la retraite ne s'est pas appliquée au cours des années récentes. Elle ne le sera pas en 2008 pas plus qu'en 2009 sur le seul périmètre de la fonction publique d'Etat. Le nombre de départs en retraite attendus dans cette dernière n'est pas connu avec précision année après année. Les estimations fournies par le Conseil d'Orientation des Retraites (COR) retiennent que les départs annuels en retraite de fonctionnaires d'Etat seront compris entre 100 000 en 2007 et 80 000 en 2013. Les suppressions de 32 000 postes pré-annoncés pour 2009 (après un recul des effectifs mesurés en équivalent temps plein de 22 000 inscrit en projet de loi de finances pour 2008 et de 15 000 en PLF 2007) restent inférieures à l'objectif affiché d'un non-remplacement d'un fonctionnaire d'Etat sur deux partant à la retraite. Aucun objectif du même ordre ne paraît ressortir des administrations publiques locales.

Effectifs de la fonction publique de l'Etat, territoriale et hospitalière en fin d'année (hors emplois aidés)

Effectifs en milliers	1984	1994	1998	2000	2002	2003	2004	2005	Evolution 1994-2005
Fonction publique de l'Etat	2 278	2 366	2 440	2 472	2 531	2 543	2 543	2543	7,5
Fonction publique territoriale	1 104	1 232	1 307	1 372	1 463	1 522	1 574	1613	31,0
Fonction publique hospitalière *	747	840	874	899	939	965	1 002	1024	21,8
Ensemble fonction publique	4 129	4 438	4 621	4 743	4 933	5 029	5 119	5180	16,7
Emploi dans le secteur mar- Part de la fonction publique dans l'emploi total (en %)	14 701	14 889	14 889	16 469	16 863	16 807	16 835	16 936	13,7
	18,8	19,6	19,8	19,3	19,8	20,2	20,5	20,6	

* y compris les non-titulaires sur crédits de remplacement

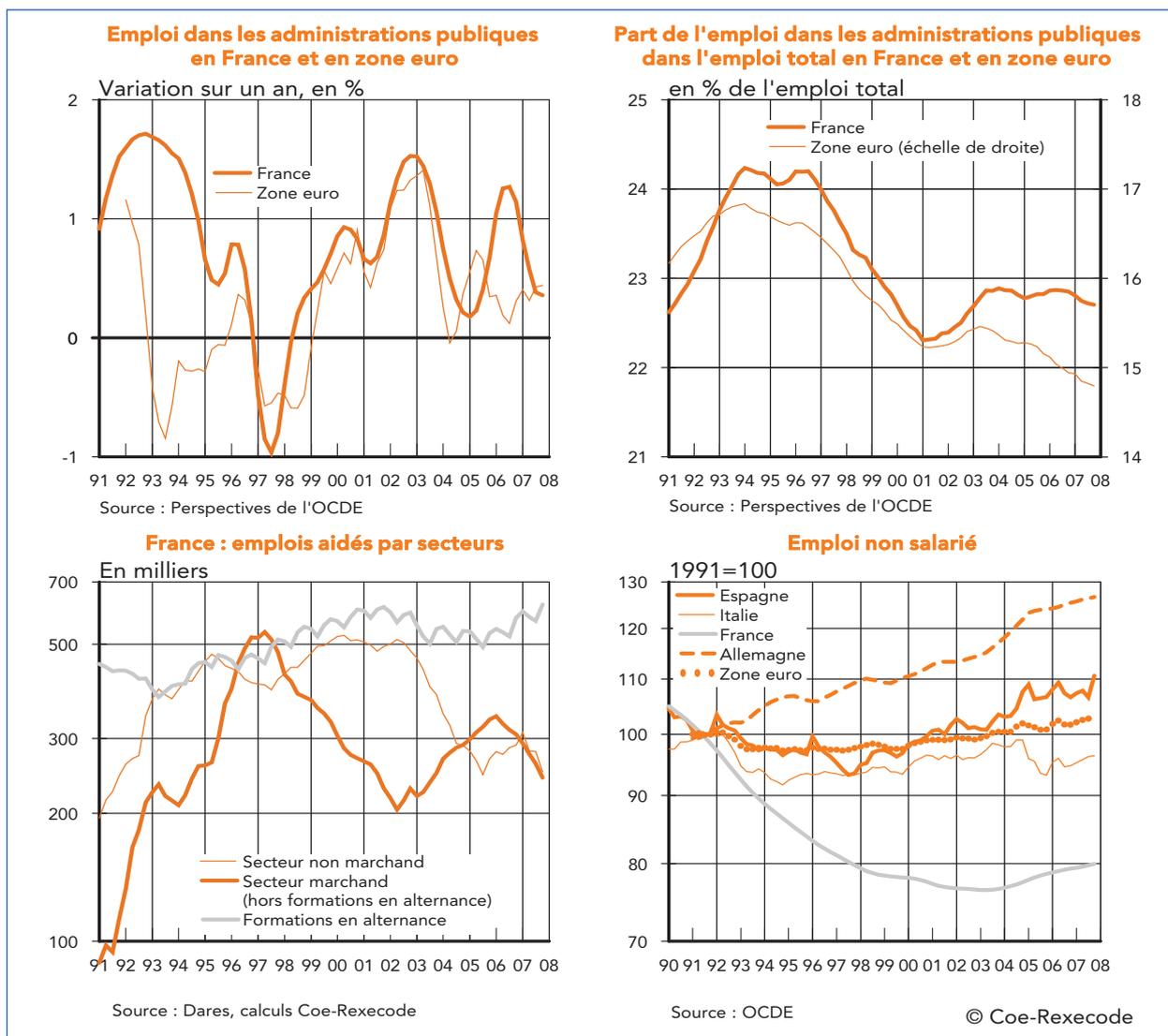


Le ralentissement des effectifs dans la fonction publique d'Etat ne doit pas masquer l'importance des transferts d'effectifs entre les diverses fonctions publiques. Les effectifs de ces derniers ne sont connus précisément que jusqu'en 2005. La stabilité des effectifs de la fonction publique d'Etat entre 2003 et 2005 à hauteur de 2,5 millions de fonctionnaires s'est accompagnée d'une progression de 6 % des effectifs de la fonction publique territoriale (sous l'effet notamment de transferts de compétences et d'effectifs de l'Etat vers les collectivités locales) et de 6,1 % des effectifs de la fonction publique hospitalière. Au total, la part des effectifs de la fonction publique dans l'emploi total a inscrit un nouveau point haut en 2005 en ressortant à 20,6 %. Depuis 2005, le recul des effectifs de la fonction publique d'Etat s'est probablement poursuivi sous l'effet des suppressions de postes qui étaient attendues dans

les diverses lois de finances. Il ne nous est pas d'ores et déjà possible d'estimer dans quelle mesure ces pertes d'emplois ont été compensées par des créations d'emplois dans les autres fonctions publiques.

Une évolution parallèle de l'emploi aidé marchand et non marchand

En 2006, le recul du nombre de contrats aidés dans le secteur marchand (hors formation en alternance) avait été compensé par la montée en puissance des contrats dans le secteur non marchand dans un contexte de montée en puissance du plan de cohésion sociale. Cela n'a plus été le cas en 2007. Le nombre d'emplois aidés a reculé dans les secteurs marchands et non marchands de respectivement 63 000 et 39 000 postes en cours d'année. En revanche, le nombre d'employés en forma-





tion par alternance a vivement progressé en 2007, atteignant même un niveau record fin 2007 à hauteur de 620 000 personnes. Le nombre de contrats d'apprentissage a faiblement progressé alors que celui des contrats de professionnalisation est passé de 170 000 fin 2006 à 203 000 fin 2007.

Le recul du nombre d'emplois aidés dans le secteur marchand s'explique par la chute du nombre de

contrats initiative-emploi (de quelque génération qu'ils soient). Les contrats jeunes en entreprise ont augmenté pour leur part de 14 000 postes courant 2007. Au niveau du secteur non marchand, le stock de bénéficiaires a reculé en cours d'année pour tous les types de contrats à l'exception des contrats d'avenir (voir fiche thématique n° 5).

Coe-Rexecode... un centre d'observation et de recherches économiques et d'évaluation des politiques publiques tourné vers les entreprises

1 Une mission de veille conjoncturelle

Coe-Rexecode assure un suivi conjoncturel permanent de l'économie mondiale et des prévisions économiques à l'attention de ses adhérents :

- **Réunions de conjoncture et perspectives**
- **Documents** : cahier graphique hebdomadaire de 400 séries statistiques, Lettre de quinzaine présentant notre lecture de l'actualité économique, présentation trimestrielle des perspectives économiques, en France et dans le Monde : matières premières, pays émergents...
- Un accès **aux économistes** pour toute demande ou interprétation de problématiques conjoncturelles
- Un accès au **centre de documentation** pour l'identification et la recherche de documents ainsi qu'aux 12 000 séries de données économiques, réactualisées quotidiennement (distribuées par Global Insight)

2 Une mission de participation au débat de politique économique

La participation au débat public de politique économique est soutenue par des membres associés (institutionnels), la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris et des membres partenaires (entreprises). L'activité de participation au débat de politique économique comporte trois volets : des travaux d'études spécifiques, un cycle de réunions de politique économique et l'organisation des *Rencontres de la croissance* (avec la participation du Premier Ministre) prolongées par l'édition d'un ouvrage sur l'état d'avancement des réformes en France.

- **Les travaux d'études spécifiques**
En 2006 les grands axes de recherche ont porté sur *le financement de la protection sociale*, sur *l'emploi et les chiffres de la compétitivité française* et sur *le thème mobilité, infrastructures et croissance économique*.
- **Un cycle de réunions sur des questions de politique économique**
Plusieurs thèmes d'actualité sont abordés lors de réunions de travail préparées par Coe-Rexecode auxquelles participent des représentants des membres associés et partenaires, des économistes et, le cas échéant, d'autres personnalités extérieures.

• **Les Rencontres de la croissance**

Coe-Rexecode organise depuis 2003 les *Rencontres de la croissance*, placées sous la présidence du Premier Ministre. L'institut publie à cette occasion un ouvrage aux Éditions Economica, remis au Premier Ministre et largement diffusé. Les titres des ouvrages précédents étaient : *Des idées pour la croissance*, ouvrage recueillant les contributions de 77 économistes, *La croissance par la réforme* et *Demain l'emploi si...* (disponibles en librairie, Éditions Economica). Ces manifestations ont pour but d'éclairer l'ensemble des acteurs économiques et sociaux (entreprises, fédérations professionnelles, administrations, personnalités politiques et de la société civile...) sur les modalités et enjeux de la croissance, de débattre des réformes structurelles qu'elles impliquent, d'examiner le chemin parcouru au cours des dernières années et d'envisager celui qui reste à parcourir vers l'objectif d'une croissance durable au rythme de 3 % l'an.

Les adhérents correspondants de Coe-Rexecode

L'adhésion à Coe-Rexecode est ouverte à tous, entreprises, administrations, fédérations professionnelles, quelle que soit leur taille. Les 80 adhérents correspondants de Coe-Rexecode comptent de grandes entreprises industrielles, des banques, des organismes de gestion financière, des fédérations professionnelles et des administrations.

Les membres associés sont des grandes fédérations professionnelles.